

## L'affaire Jumonville

Marcel Trudel

Volume 6, numéro 3, décembre 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301534ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301534ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trudel, M. (1952). L'affaire Jumonville. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(3), 331–373. <https://doi.org/10.7202/301534ar>

## L'AFFAIRE JUMONVILLE\*

A mesure que la méthode historique s'améliore et que l'accès des archives devient plus facile, on éprouve le besoin de remettre à l'étude certaines questions disputées; et ce besoin est d'autant plus pressant que certaines de ces questions disputées ont été, en certains milieux, traitées avec une absence totale d'impartialité et que les conclusions qu'on a tirées continuent d'apparaître dans les manuels ou sont adoptées telles quelles par des historiens peu défiants. L'affaire Jumonville est de celles-là.

\* \* \*

*Quand on préfère les historiens aux sources...*

En 1933, au cours de l'année qui suivit le deuxième centenaire de la naissance de Washington, l'abbé Georges Robitaille publiait un petit volume de 67 pages, intitulé *Washington et Jumonville, étude critique*<sup>1</sup>. Le titre annonçait un travail honnête, marqué de la plus stricte impartialité; l'abondance de textes cités, quelques notes parfois assez longues, des illustrations d'un caractère original, le ton alerte de la discussion: tout cela a pu contribuer à faire de ce petit livre (le premier d'ailleurs que l'on ait consacré entièrement à la question Jumonville) une sorte de *magister dixit*, le seul que les manuels et bon nombre d'historiens veulent bien citer dans la bibliographie, comme si le livre de l'abbé Robitaille avait apporté la solution définitive.

Or nous avons là un bien drôle de petit livre. Comme l'affaire Jumonville avait fait beaucoup de tapage au dix-huitième siècle,

---

\* Résumé d'un ouvrage en préparation. Ce travail a été présenté au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, le 17 avril 1952.

1. Abbé Georges Robitaille, *Washington et Jumonville, étude critique*. Montréal, *Le Devoir*, 1933. 67-[ 2 ] p. 19cm. Ill.

tapage savamment entretenu par la littérature politique de France, l'abbé Robitaille s'était imaginé que si les historiens et les manuels américains gardaient toujours le silence sur cette affaire, c'est qu'ils avaient tous quelque chose à cacher<sup>2</sup>. Quant à lui, bien convaincu de l'importance de cette affaire<sup>3</sup>, il va parler: "La grande ombre de Washington, écrit-il, a rendu nos historiens timides. Ils ont exposé les faits, ils n'ont pas osé prendre à leur compte les conclusions qui s'imposaient<sup>4</sup>... Et puisque la grandeur d'un Louis XIV ou d'un Napoléon n'empêche pas ceux qui s'occupent d'histoire de marquer les fautes de ces souverains, pourquoi ne nous serait-il pas permis de discuter librement l'incident le plus douloureux de la carrière de George Washington ?"<sup>5</sup> L'affaire Jumonville n'est certes pas l'incident le plus douloureux de la carrière de Washington: la débâcle de l'automne 1777, Valley Forge, la trahison de son ami Arnold dépassent facilement l'incident du 28 mai 1754: mais enfin l'abbé Robitaille prend à cœur un problème d'histoire et manifeste tout d'abord un sentiment de grande indépendance; il se présente apparemment avec les meilleures intentions du monde. Voyons comment il va juger celui qu'il traduit à la barre de son tribunal: l'accusé est George Washington, âgé de 22 ans, lieutenant-colonel des milices de Virginie. Nous nous attendons à un procès en règle: après avoir produit le dossier incriminant, on apportera sans doute, avec la même objectivité, les arguments qui peuvent valoir en faveur de l'accusé, l'accusation et la défense seront fondées autant que possible sur des témoignages directs et le juge se prononcera sans aucune préoccupation politique ou nationale. On n'a pas le droit de procéder autrement.

Le dossier accusateur est lourdement chargé. L'abbé Robitaille remonte tout de suite non seulement aux antécédents immédiats de Washington, mais même jusqu'au père du bisaïeul, pour nous dire: "Il semble que le père de son bisaïeul fut un curé anglican d'assez mauvaise réputation"<sup>6</sup>. Tout comme si l'hérédité pesait sur

---

2. *Ibid.*, 7-11.

3. "La France, l'Angleterre, l'Amérique tout entière en ont été saisies": *ibid.*, 9.

4. *Ibid.*, 57.

5. *Ibid.*, 66.

6. *Ibid.*, 13.

l'accusé! Quant à l'éducation de Washington, il nous la montre plutôt sommaire: "juste assez de mathématiques pour devenir arpenteur"<sup>7</sup>. Élève de ce Hollandais Van Braam "dont la science était, nous dit-on médiocre"<sup>8</sup>, Washington passe "du rang de petit bourgeois" à "l'aristocratie terrienne du bas Potomac"<sup>9</sup>. Jusqu'ici, les preuves incriminantes ne sont pas très fortes, mais on sent que l'auteur s'efforce de réduire à rien son personnage; pourtant, si à l'âge de seize ans Washington se voit confier par Sir William Fairfax le soin d'arpenter une partie des terres qui se trouvent au delà du Blue Ridge; si, à dix-neuf ans, Washington est déjà député à l'Assemblée de Virginie et, à vingt-deux ans, lieutenant-colonel des milices, il vaudrait tout de même la peine de mentionner cette ascension rapide qui suppose chez Washington une précocité vraiment peu ordinaire. Mais l'abbé Robitaille est toujours pressé d'accuser et il découvre, dans la vie de Washington, un nouveau détail accablant: "Bientôt il devenait maître maçon (4 août 1753): entendez bien franc-maçon"<sup>10</sup>. Ce n'est pas tout. Reprochant à un biographe de Washington de n'avoir pas inclus dans son œuvre une page "si neuve et combien révélatrice, sur l'athéisme du Père de la patrie américaine", page publiée dans un journal de Paris en 1932, l'abbé Robitaille va la donner "en entier ici même" et voici cette page: "Washington n'eut ni le génie des idées, ni celui des sentiments. Il ne fut ni un philosophe, ni un saint. Peu d'hommes, au XVIIIe siècle, eurent moins que lui le sentiment du divin. Voltaire, malgré ses saillies simiesques, craignait Dieu de temps à autre. Franklin, tout utilitaire qu'il fut, aimait d'une tendresse secrète, mais sensible, la Providence qui gouvernait le monde et qui l'avait si bien mené au succès, lui le petit imprimeur de Boston. Washington, en face de la divinité, est froid, impassible et muet. Il ne parle jamais du Christ, il ne semble jamais l'avoir prié, il ne paraît point l'avoir invoqué aux heures les pires de la révolution américaine. D'autres furent impies, lui semble n'avoir jamais considéré le problème... Il allait au service religieux, il devait s'agenouiller, il ne

---

7. *Loc. cit.*

8. *Ibid.*, 15.

9. *Loc. cit.*

10. *Ibid.*, 18.

pratiqua aucun des vices condamnés, on n'eut rien à lui reprocher. Mais il semble que durant toute son existence, si pleine et si tourmentée, si riche et si féconde, il n'eut rien à dire à Dieu."<sup>11</sup> Avant d'accepter sans discussion une page aussi remplie d'erreurs et de contradictions, l'abbé Robitaille aurait dû parcourir la correspondance et les proclamations de Washington, se rappeler que Washington fréquentait régulièrement la Christ Church d'Alexandria (Virginie) et qu'il n'appartient à aucun historien de juger si celui qui fréquente une église reste muet devant Dieu et n'a rien à lui dire. Selon l'abbé Robitaille, tout fait partie du dossier, depuis le père du bisaïeul de Washington jusqu'aux événements ultérieurs et bien ultérieurs à 1754; rien n'atténue, tout accuse. L'historien Robitaille qui siège sur le banc, n'est plus un juge, c'est un avocat de la Couronne qui réclame une condamnation totale et qui ne manque pas d'adresser de temps à autre à l'accusé le mot "criminel"<sup>12</sup>.

Quand on se donne la peine de remonter au père du bisaïeul, on doit aussi entrer très longuement dans le menu détail de l'affaire Jumonville: il faut étudier à fond les circonstances de l'affaire, noter au jour le jour tout ce qui s'est passé, scruter les instructions de Jumonville, chercher à savoir comment Jumonville s'est comporté dans sa longue randonnée à travers les bois, essayer de démêler ce qui s'est produit à l'aube du 28 mai 1754, réunir tous les témoignages directs. L'abbé Robitaille nous annonçait une étude méthodique et scientifique: "Il faut bien voir où on en est, quels sont les résultats acquis, que disent les documents originaux ou incontestés"<sup>13</sup>. Malheureusement, ce qu'il affirme dès le premier paragraphe de son livre, il l'oublie tout de suite. Au lieu de se représenter la journée du 28 mai par l'intermédiaire des sources, il reproduit simplement le récit que Bernard Faÿ a publié dans sa biographie de Washington<sup>14</sup>; c'est ce même récit qui va servir de base à l'abbé Robitaille, tout le long de son étude. Or Faÿ ne pousse pas l'affaire

11. *Ibid.*, 64s.

12. *Ibid.*, 24, 59.

13. *Ibid.*, 7.

14. *Ibid.*, 22-24. Faÿ publia d'abord son étude en anglais sous le titre *George Washington, Republican Aristocrat* (Boston and New York, Houghton Mifflin and Co., 1931); l'année suivante, il la fit paraître en français sous le titre *Georges Washington, Gentilhomme* (Paris, Editions Bernard Grasset, 1932).

aussi loin que l'aimerait l'abbé Robitaille; ce dernier en reprend donc les conclusions et les pousse jusqu'à la limite extrême; il semble se dire: nous n'avons pas besoin de savoir ce qui s'est passé le 28 mai, il suffit que nous sachions ce qui s'est passé plus tard. Fort de ce principe, l'abbé Robitaille rapproche l'affaire Jumonville de la déportation des Acadiens et de l'attaque de Boscawen et il ajoute: "Non, l'affaire du 28 mai 1754 ne fait pas disparate sur l'ensemble"<sup>15</sup>. Il appuie très longuement sur la revanche du fort Nécessité, sur le texte de la capitulation qui contient les mots *assassin* et *assassinat* et il en conclut impitoyablement que Washington se reconnaît coupable de l'assassinat de Jumonville<sup>16</sup>. Peu importe pour l'abbé Robitaille que Washington, ignorant complètement le français, se soit fié là-dessus à son interprète<sup>17</sup>; peu importe que Washington ait, dans la suite, déclaré avec énergie que son interprète l'avait trompé<sup>18</sup>, tout cela ne compte pas pour l'abbé Robitaille: l'accusé a signé un document qui portait les mots *assassin* et *assassinat*. Il a signé un aveu.

Doutez-vous toujours de la démonstration de l'historien? il vous apporte une autre preuve. Après avoir cité le *Journal* de Chaussegros de Léry, parce que de Léry emploie lui aussi le mot *assassinat*,

15. Robitaille, *op. cit.*, 35-37.

16. *Ibid.*, 48ss.

17. On a beau affirmer que certains mots français ressemblent à leurs correspondants anglais, pour savoir la teneur d'un document français il faut savoir le français; or Washington ignorait le français. Encore en 1785, après toutes les relations qu'il avait entretenues avec les officiers français de la révolution américaine et malgré sa longue intimité avec Lafayette, Washington doit recourir à un traducteur pour comprendre une lettre qu'il a reçue d'un Français: Washington, *Writings* (éd. Fitzpatrick, U.S. Government Printing Office, 1931-1944, 39 vol.), XXVIII: 105. Il est tout à fait naturel que Washington se soit fié à son interprète avant de signer la capitulation du fort Nécessité. Cette capitulation est reproduite en fac-similé dans RAPQ (1922-1923), 342.

18. Le capitaine Mackay, qui accompagnait Washington, soutint la même chose. Voir son témoignage et celui de Washington dans *The Writings of George Washington* (éd. Sparks, Boston, 1834), II: 463-465. Voir aussi Thomas Mante, *History of the Late War* (London, 1772), 13. Van Braam, l'interprète, fut par la suite accusé d'avoir trahi les Anglais. On a d'ailleurs abusé de cette fameuse capitulation du fort Nécessité; persuadé que Washington avait signé un aveu, on s'est cru dispensé d'examiner les circonstances de l'affaire Jumonville. Voici un militaire qui se voit contraint de capituler; dans le texte de la capitulation on glisse un aveu d'assassinat et l'on en profite ensuite pour l'accabler. Il faut reconnaître que les gens de 1754 sont remplis d'astuce, mais les historiens d'aujourd'hui sont tenus à des procédés plus réguliers. Nous reviendrons là-dessus dans l'étude que nous songeons à publier.

l'abbé Robitaille conclut: "Ce *Journal*... constitue un document de plus qui établit la culpabilité de Washington. Et quels témoins plus convaincants que ces authentiques contemporains, qui recevaient toutes fraîches les nouvelles des événements et qui n'étaient qu'à peu de distance des faits qu'ils consignent au jour le jour dans leur registre?"<sup>19</sup> Attention! d'authentiques contemporains? oui, mais des "nouvelles toutes fraîches", des événements qui se déroulent "à peu de distance des faits qu'ils consignent au jour le jour"? Cela ne va plus: de Léry est au camp Chatakoïn, sur le lac Erié, à 150 milles (à vol d'oiseau) du fort Duquesne; la nouvelle de l'affaire du 28 mai ne lui parvient que le 15 juin; la prise du fort Nécessité a lieu le 3 juillet, de Léry ne l'apprend que le 16<sup>20</sup>. Pourquoi alors parler de nouvelles toutes fraîches? Pourquoi ne pas dire plutôt que de Léry n'est renseigné que très tard, qu'il ne connaît les faits que par une voie très indirecte? Notre historien n'y songe pas, il est tout entier à sa thèse.

L'abbé Robitaille a trouvé une preuve supplémentaire de l'assassinat de Jumonville: le témoignage apporté en 1863 par Philippe Aubert de Gaspé, témoignage qu'il classe parmi les "excellentes études sur le cas de Washington"<sup>21</sup>. Sans y prendre garde, il nous déclare dès le début que le témoignage est intéressé: "De Gaspé entend venger la mémoire de son grand-oncle, Joseph Coulon de Villiers, Sieur de Jumonville" et il ajoute tout de suite: "Mais notez que l'auteur des *Anciens Canadiens* a soixante-seize années d'âge et qu'il ne parlerait pas de la journée du 28 mai 1754, s'il n'avait de forts arguments à apporter en faveur de ses conclusions. Voyons ses arguments"<sup>22</sup>. Voyons-les, car nous supposons qu'Aubert de Gaspé va nous citer un document de première valeur ou une tradition bien précise. C'est à la tradition qu'il a recours: selon cette tradition qui s'est conservée dans la famille, Jumonville va sommer Washington d'évacuer le fort Nécessité, il élève son pavillon de parlementaire, il montre ses dépêches, Washington fait quand même

---

19. Robitaille, *op. cit.*, 47n.

20. RAPQ (1927—1928), 366 et 378.

21. Robitaille, *op. cit.*, 51.

22. *Loc. cit.*

tirer sur l'ambassadeur<sup>23</sup>. Comme l'affaire ne s'est pas déroulée au fort Nécessité, construit après, on voit déjà l'erreur de la tradition. De Gaspé remarque cependant une partie de cette erreur, il parle d'une variante qu'il estime "insignifiante" et "très-facile d'ailleurs à concilier, entre la tradition de ma famille et la vérité historique"<sup>24</sup> et Robitaille se hâte de donner le même son de cloche: "Cette tradition de famille, écrit-il, cadre absolument avec la vérité historique. Les quelques variantes entre les différentes versions historiques n'affectent en rien le fond de l'affaire"<sup>25</sup>. L'abbé Robitaille ne semble pas avoir compris la correction apportée par de Gaspé: cette correction porte non pas sur le lieu de l'affaire, mais sur l'objet de la sommation<sup>26</sup>. De Gaspé croit toujours que l'affaire Jumonville s'est déroulée au fort Nécessité; en effet, lorsque de Gaspé veut s'assurer si "l'histoire est d'accord avec la tradition", il cite longuement un colligeur d'anecdotes, M. de LaPlace<sup>27</sup>, qui raconte que l'affaire Jumonville a eu lieu devant le fort Nécessité et Robitaille conclut triomphalement: "Ce texte tient Washington responsable de l'assassinat"<sup>28</sup>. Si une tradition de famille, de Gaspé et le pseudo-historien de LaPlace se trompent sur la destination de Jumonville et sur le lieu même de l'affaire, on ne voit pas comment l'abbé Robitaille accepte des témoignages aussi mal informés. Détails, dira-t-on, mais ici on a affaire à des détails qui changeraient singulièrement les circonstances: si Washington, installé dans un fort, avait reçu un parlementaire et avait fait tirer dessus, son procès serait vite fait, mais l'affaire, comme nous le verrons, s'est déroulée au milieu d'un bois dans tout l'énerverment d'une opéra-

23. Philippe Aubert de Gaspé, avocat, *Les Anciens Canadiens* (Québec, Desbarats et Derbishire, 1863), 397.

24. *Loc. cit.*

25. Robitaille, *op. cit.*, 52.

26. Jumonville "dont la mission était de sommer les Anglais d'évacuer les possessions françaises et non le fort Nécessité, qui ne fut achevé qu'après le guet-apens" (De Gaspé, *op. cit.*, 397).

27. Ce de LaPlace a publié une version de l'affaire Jumonville dans un *Choix d'anecdotes et faits mémorables* que nous n'avons pu retrouver ailleurs que dans les *Anciens Canadiens*, pp. 397s.

28. Robitaille, *op. cit.*, 53.



tion d'éclaireurs. Ces détails ne sont plus de la menue matière, ils sont toute l'affaire.

Pour couronner le tout, l'abbé Robitaille s'en prend à un historien français, Joannès Tramond, qui a osé soutenir en 1929 qu'à "cent cinquante ans de distance et en présence de témoignages contradictoires, il est difficile de préciser sur cette journée du 28 mai 1754"<sup>29</sup>; l'abbé Robitaille refuse d'accepter une solution aussi sage: "Préférons, écrit-il, le mot si juste d'un Français de France, homme très moderne, critique politique universellement réputé, dont la *Revue des Deux Mondes* s'enorgueillit, et qui, dans l'*Histoire diplomatique de la France*. (chez Plon 1929), écrit en toutes lettres à la page 343: "Le généralissime (des armées américaines) est George Washington, cet officier qui au début de la guerre de Sept ans, instrument d'une politique farouche, a tué sans déclaration de guerre l'officier français Jumonville"<sup>30</sup>. On s'étonne que l'abbé Robitaille s'appuie aussi fortement sur ce texte où l'on ne trouve ni le mot *assassiner* ni le mot *parlementaire*, car toute la discussion porte sur l'emploi des mots *tuer* ou *assassiner*, *parlementaire* ou *officier*; que Jumonville ait été tué sans déclaration de guerre, personne n'en doute: le *parlementaire* Jumonville a-t-il été *assassiné*? Voilà tout le problème et l'on peut dire que ces deux derniers historiens français se montrent beaucoup plus prudents que l'abbé Robitaille.

Après avoir tenté de prouver que Washington avait commis un assassinat, comment l'abbé Robitaille peut-il ajouter le plus simplement du monde: "Il nous paraît que les archives ont été suffisamment fouillées et mises au grand jour sur cette brillante personnalité qu'est devenu le petit colonel de 1754, pour qu'il n'y ait pas lieu de croire que, quelque jour, autre sera la conclusion des historiens"<sup>31</sup>. Les archives suffisamment fouillées! mais quelles archives l'abbé Robitaille a-t-il donc fouillées? Nulle part il ne fait allusion aux *Papiers Contrecoeur* qui sont essentiels à toute étude sur Jumonville; nulle part il ne cite les lettres de Duquesne, les instructions de Jumonville, les sources qui nous donnent les témoignages directs.

29. *Ibid.*, 59s.

30. *Ibid.*, 60. L'italique est de l'abbé Robitaille. L'auteur ajoute à la fin de sa citation: "Signé: René Pinon".

31. *Loc. cit.*

Il ne se sert que de trois documents de première main : la sommation de Jumonville, sommation qui ressemble à toutes celles qu'on présentait alors, qui prouve que Jumonville était un parlementaire mais qui ne prouve pas que Jumonville se soit conduit en parlementaire ; en second lieu, la capitulation du fort Nécessité, qui est postérieure à l'affaire que l'on étudie ; enfin, le *Journal* de Chaussegros de Léry où l'on trouve les événements consignés avec un retard de deux semaines. Voilà les archives de l'abbé Robitaille. Il aurait dû plutôt dire avec une exacte vérité : nous avons cherché à démêler les faits du 28 mai 1754 en ne consultant que les historiens, nous avons laissé de côté les historiens qui ne faisaient pas notre affaire, nous n'avons accepté que les historiens de notre parti (malgré les erreurs qu'ils accumulaient) et, en additionnant ces historiens, nous sommes arrivé à une somme imposante qui produit nécessairement la vérité...

Ces archives que l'abbé Robitaille ne s'est pas donné la peine de fouiller, Gilbert Leduc les a examinées avec soin avant d'écrire sur l'affaire Jumonville un volume de 235 pages, publié en 1943 et intitulé *Washington and "The Murder of Jumonville"*<sup>32</sup>. Par sa méthode historique, par l'abondance des sources de première main, ce volume de Leduc dépasse infiniment l'*étude critique* de l'abbé Robitaille, mais on attend toujours que les manuels et les historiens en fassent mention, surtout quand ils citent le *Washington et Jumonville* de Robitaille. Cependant, la contribution de Leduc, publiée en anglais seulement et à Boston, peut ressembler à un plaidoyer *pro domo* et, de fait, c'est une réponse directe à l'abbé Robitaille, donnée par un Américain<sup>32a</sup>. Quand un historien américain dit à

32. Gilbert F. Leduc, *Washington and "The Murder of Jumonville"*. Published under the auspices of La Société Historique Franco-Américaine. Boston, Mass: 1943. 235-[4] p. 21 cm. Ill. Fac-sim. Carte. App.

32a. Robitaille répondit à Leduc par un article paru dans le *Devoir* du 27 mai 1944 (pp. 8s.) et intitulé *Quelques observations sur le "Washington" de M. l'abbé Gilbert Leduc*. Robitaille déclare qu'il n'est pas obligé de retirer les conclusions de son livre "dont, écrit-il, il ne reste pas un seul exemplaire en librairie"; il ne voit dans les divergences des documents français que des divergences "accidentelles"; les détails ne comptent guère pour lui et il ne veut rien changer à sa thèse. Pour couronner le tout, Robitaille reprend le mot ridicule qu'il avait déjà lancé ailleurs: "En punition de ces défis répétés à l'honnêteté, la Grande Bretagne faillit perdre la guerre." C'est vouloir faire jouer à la Providence un rôle pas très brillant...

Gustave Lanctot considéra lui aussi l'œuvre de Leduc comme un plaidoyer. Dans une recension d'une vingtaine de lignes, il écrit de ce livre qu'il apparaît "rather

un Canadien: "Vous défendez Jumonville", le Canadien s'il aime ce jeu, peut toujours lui rétorquer: "Vous défendez Washington" et l'histoire n'en est pas plus avancée. Puisque le sujet a été gâté par un historien canadien-français, il convient que ce soit un Canadien français qui tente de nouveau l'étude de ce problème en profitant de l'expérience acquise par ses prédécesseurs et en s'efforçant de ne pas retomber dans leurs défauts. Une nouvelle étude de la question Jumonville serait d'ailleurs la suite logique de l'édition des *Papiers Contrecœur*: ces *Papiers* éclairent d'un jour nouveau, non pas tant l'affaire Jumonville elle-même (car Leduc en a reproduit l'essentiel), mais l'ensemble de la querelle de l'Ohio qui la comprend et qui l'explique.

Voici quelles seraient les lignes maîtresses de cette nouvelle étude: à qui appartenait la vallée de l'Ohio? les Français connaissaient-ils les limites précises de ce qu'ils appelaient leur territoire incontestable? quel était l'objet de la mission de Jumonville? comment Jumonville s'est-il comporté depuis son départ du fort Duquesne jusqu'à sa prise de contact avec Washington? que s'est-il exactement produit en ce matin du 28 mai 1754? quel usage la politique a-t-elle fait de cette affaire? est-il vrai que dans le camp français on parle toujours de l'assassinat du parlementaire Jumonville? Cette étude, pour être complète, devrait poser d'autres questions et sous-questions, mais les cadres de cet article ne nous permettent guère de nous étendre davantage et les réponses que nous voulons proposer seront forcément des résumés.

\* \* \*

#### *A qui appartenait la vallée de l'Ohio?*

Dans la course européenne à l'occupation du sol américain, la vallée de l'Ohio reste longtemps comme un coin oublié par suite du mirage de la Mer de l'Ouest. Le problème de l'Ohio ne surgit qu'au dix-huitième siècle et assez tard. Le traité d'Utrecht recon-

---

as a lawyers' brief than a documentary exposition of facts"; il soutient que Leduc ne réussit pas à infirmer la version de Monceau, des Indiens et de Drouillon. Lanctot aurait dû en profiter pour signaler la supériorité du volume de Leduc sur celui de Robitaille et pour rappeler que les témoignages français se contredisent: un lecteur peu averti croirait qu'on doive en rester à l'ouvrage de Robitaille. Voir cette recension dans CHR, XXV (1944): 75s.

naît que les Indiens des Cinq-Nations sont soumis à la Grande Bretagne et il établit, au sujet des "habitans de ces Regions", que "les Commissaires régleront exactement & distinctement, quels seront ceux qui seront ou devront être censez sujets & amis de la France, ou de la G. B."<sup>33</sup>: ce traité de 1713 ne décide rien et ne confirme rien en ce qui concerne la possession de l'Ohio. En 1726, la Compagnie des Indes jette un cri d'alarme à cause de ce pays, "abondant en bœufs sauvages" et qui "n'est encore occupé par aucune nation d'Europe"; des Anglais, y dit-on, ont "déjà formé un établissement sur le haut de la rivière Ohio", on s'en inquiète: il faut immédiatement s'établir au bas de la rivière<sup>34</sup>. En 1732 seulement, le sieur de Vincennes s'établit au confluent de la Ouabache et de l'Ohio, les Français y ont maintenant un poste, mais il faut davantage, il faut un fort! Ce fort, il n'existe pas encore en 1745 et Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, le réclame: "Ce fort sera la clef de la colonie et une barrière à l'ambition des Anglois, qui ne manqueront point de faire quelque établissement sur cette rivière, si nous tardons plus longtemps à nous y placer"; si les Anglais, ajoute-t-il, s'y installent avant les Français, ils vont devenir les "maistres de la navigation de tous les Pays d'en Haut"<sup>35</sup>. Les Anglais ne restent pas inactifs: en 1743, ils fondent le poste de Pickawillany, bien à l'ouest de l'Ohio; en 1744, par le traité de Lancaster, ils se font donner par les Indiens un demi-million d'acres à l'ouest des Apalaches et constituent immédiatement l'*Ohio Company of Virginia*. La France alors pose un geste officiel: en 1749, elle envoie Céloron de Blainville avec 250 hommes faire une tournée dans l'Ohio et enterrer ici et là des plaques pour marquer le "renouvellement de possession... de la ditte riviere Oyo et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusque aux sources des dites rivieres ainsi qu'en ont jouy ou dû jouir les precedents rois de France et qu'ils s'y sont maintenus par les armes et par les traittés spécialement par

33. Art. 15 du traité d'Utrecht, *Actes, mémoires & autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht* (A Utrecht, chez Jaques van Poolsum et Guillaume vande Water, M.D.CC.XIV), II: 494-496.

34. Pierre Margry éd., *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale* (Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, éditeurs, M DCCC LXXXVIII), VI; 658-660.

35. Vaudreuil au ministre de la Marine, 4 novembre 1745, dans Margry, *op. cit.*, VI: 661s.

ceux de Riswick d'Utrecht et d'Aix La Chapelle"<sup>36</sup>. On parle de "renouvellement de possession": la première prise de possession à laquelle on songe est celle qu'aurait faite Cavelier de La Salle; or cette prise de possession est aujourd'hui considérée comme une pure invention<sup>37</sup>; on se base sur les traités de Ryswick, d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle, mais c'est en vain qu'on cherche dans ces traités une clause qui confirme à la France la possession de l'Ohio. La France pouvait plus sérieusement invoquer l'usage qu'elle avait fait de l'Ohio comme route militaire, par exemple en 1739 lors de l'expédition contre les Chicachas<sup>38</sup>; elle pouvait toujours soutenir que l'Ohio était comme la communication normale entre la Nouvelle-France et la Louisiane et que les colonies anglaises étaient séparées de l'Ohio par une barrière naturelle, les Apalaches.

Les Anglais avaient eux aussi de bons arguments. Ils pouvaient citer la deuxième Charte de Virginie qui, en 1609, leur concédait le pays d'un océan à l'autre<sup>39</sup>: procédé assez étrange que la France appliquait elle aussi, comme lorsqu'elle concédait à la Compagnie des Cent-Associés toute l'Amérique du Nord depuis la Floride jusqu'au cercle arctique<sup>40</sup> et l'abbé Robitaille, qui semble croire aveuglément aux plaques de Céloron, fait ce curieux commentaire: "Avouons que la prise de possession de 1679, confirmée par deux traités solennels, valait mieux que la charte de 1609 aux colons virginien"<sup>41</sup>; à Cavelier de La Salle, les Anglais pouvaient opposer un certain Gabriel Arthur qui, en 1674, fait prisonnier pendant une expédition de découverte, avait atteint malgré lui ce qui semble être la rivière Ohio<sup>42</sup>. Ils pouvaient affirmer qu'ils avaient depuis longtemps des postes de traite dans l'Ohio, ce qui est maintes fois

36. Voir le fac-similé d'une de ces plaques dans *Pennsylvania Archives, Second Series* (Harrisburg, Lane S. Hart, State Printer, 1877), VI: 80s.

37. Jean Delanglez, s.j., *Louis Jolliet. Vie et voyages (1645—1700)*. (Les Etudes de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1950), 144—147.

38. Hocquart au Ministre, 30 septembre 1739, RAPQ (1922—1923), 184.

39. *Second Charter of Virginia, May 23, 1609*, dans *Documents of American History* (Henry Steele Cpmmerger ed., F.S. Crofts & Co., New York, 1943), 10—12.

40. *Edits, Ordonnances royaux* (Québec, E.R. Fréchette, 1854), I: 7.

41. Robitaille, *Washington et Jumonville*, 20.

42. Clarence Walworth Alvord and Lee Bidgood ed., *The First Explorations of the Trans-Alleghany Region by the Virginians, 1650—1674* (Cleveland, The Arthur H. Clark Company, 1912), 207—226.

confirmé dans la correspondance française de l'époque et que le jésuite Bonnécamps reconnaît avec regret en 1749: "La Belle-Rivière, écrit-il, si peu connue des François et par malheur trop connue des Anglois... Voilà donc les Anglois déjà bien avancés sur notre terrain et, qui pis est, ils y sont sous la protection d'une foule de sauvages qu'ils ont attiré à eux"<sup>43</sup>. Ils pouvaient surtout invoquer le traité de Lancaster qu'ils avaient conclu avec les Indiens, s'il est vrai que les Indiens étaient les légitimes propriétaires du sol... En tout cas, le *Précis des faits*, publié par la France en 1756, ne se gênera pas pour affirmer que jusqu'en 1749 "l'Oyo n'avoit été fréquenté que par les François, sans que les Anglais eussent jamais formé aucune prétention sur les pays qu'il arrose"<sup>44</sup>.

La tournée de Céloron en 1749 ne pouvait pas trancher la question: le traité d'Aix-la-Chapelle, qu'on avait signé l'année précédente, ne comportait aucune clause sur l'Ohio, mais l'année même de la célèbre tournée on confie à des Commissaires le soin de conférer "sur les limites respectives qui sont actuellement en dispute entre les deux Couronnes, tant celles qui regardent la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie, que celles des autres parties de ce continent, où les établissements des deux Nations confinent les unes aux autres"<sup>45</sup>; il est même alors convenu "que rien ne seroit innové dans les pays sur le sort desquels ils devoient prononcer"<sup>46</sup>. Or la besogne des Commissaires n'avancéait pour ainsi dire pas: ni les Anglais ni les Français n'eurent la patience d'attendre une décision qui d'ailleurs n'allait jamais venir. A l'automne de 1752, le gouverneur Duquesne annonce l'envoi d'un détachement "pour aller s'emparer et s'établir dans la belle Riviere que nous somme alaveille deperdre si je ne fais pas donner ce coup de colier aussi pressé qu'indispen-

43. *Relation du voyage... par le P. Bonnecamps*, dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* (éd. Thwaites, Cleveland, 1896ss, 74 vol.), LXIX: 184.

44. *Mémoire contenant le Précis des faits, avec leurs pièces justificatives, pour servir de Réponse aux Observations envoyées par les Ministres d'Angleterre, dans les Cours de l'Europe* (A Paris, de l'Imprimerie Royale, M. DCCLVI, VIII-275p.), 15. Ce *Mémoire* désormais cité sous le titre de *Précis des faits*, est attribué d'ordinaire à Choiseul: ce dernier était à la Cour de Rome depuis 1754 (il ne reviendra en France qu'au début de 1757); il se peut qu'on l'ait chargé de répondre à la propagande britannique.

45. *Mémoire de la Cour Britannique, remis au Ministre de France, le 24 juillet 1749*, dans le *Précis des faits*, 62.

46. *Précis des faits*, 6.

sable<sup>47</sup>. Et les Français, qui se croient toujours sur un terrain qui leur est propre posent un geste que La Pause qualifera de menaçant et de prématuré<sup>48</sup>: ils établissent les forts Presqu'Ile et le Bœuf qui assurent l'entrée de la Belle-Rivière. Les Anglais protestent, le gouverneur de Virginie écrit à Le Gardeur de Saint-Pierre en 1752: "Il est si notoirement connu que les Terres sur la Riviere Ohio dans l'Ouest de la Colonie de la Virginie appartiennent en propre a la Couronne de la Grand Bretagne"<sup>49</sup>; Duquesne mande à Contrecoeur de répondre au gouverneur anglais que "dans vos Instructions il est inseré que La Belle Riviere et ses dépendances appartiennent au Roy très Chretien incontestablement"<sup>50</sup>; de même, Duquesne écrit à Le Gardeur de Saint-Pierre; "c'est une vray chimere que ses prétentions [celles du gouverneur de Virginie] sur la belle Riviere qui nous appartient incontestablement" et il ajoute cette phrase bien significative: "De plus le Roy la veut et c'est assés pour marcher en avant"<sup>51</sup>. Nous avons là l'explication: chacun la veut et chacun marche de l'avant.

Pour parer à la menace française, les Anglais envoient, au printemps de 1754, le capitaine Trent établir un fort au confluent des rivières Ohio et Monongahéla: une quarantaine d'hommes viennent à peine de commencer les travaux que Contrecoeur survient avec près de mille hommes, menace les Anglais de son artillerie, les force à capituler et à déménager<sup>52</sup>; Contrecoeur poursuit les travaux du

47. *Papiers Contrecoeur et autres documents concernant le conflit anglo-français sur l'Ohio, de 1745 à 1756* (édités par Fernand Grenier, Presses Universitaires Laval 1952), 17: Duquesne à Contrecoeur, 18 octobre 1752.

48. *Mémoire et réflexions*, RAPQ (1933—1934), 148.

49. Dinwiddie à Saint-Pierre, 30 octobre 1753, *Papiers Contrecoeur*, 77.

50. Duquesne à Contrecoeur, 30 janvier 1754, *ibid.*, 96.

51. Duquesne à Saint-Pierre, 30 janvier 1754, *ibid.*, 98s.

52. Washington, *Writings*, (éd. Sparks), II: 7n.; *Précis des faits*, 20s. Le Précis accumule les erreurs à plaisir: selon lui, les Anglais étaient déjà retranchés, sous les ordres de Trent; sommés de se retirer, "ils le firent, évacuèrent tranquillement leur fort, & prièrent même le sieur de Contrecoeur, de leur donner des vivres dont ils manquoient; il leur en fit distribuer abondamment, & détruisit le fort"; puis, Contrecoeur alla s'établir plus bas. La vérité historique est bien différente: les Anglais n'avaient là qu'une quarantaine d'ouvriers qui *commençaient* le fort, Trent était absent, les Anglais sommés demandèrent un délai, Contrecoeur n'accorda qu'une heure en menaçant les Anglais de son artillerie; devenu maître des lieux, il ne détruisit pas le fort, mais le compléta. L'abbé Robitaille, occupé à démontrer que tous les torts sont du côté des Anglais, ne parle pas de cette affaire pourtant très importante si l'on veut comprendre ce qui se passe en mai 1754.

fort et le nouvel établissement militaire reçoit le nom de Duquesne. Les deux nations sont toujours en paix et les Commissaires toujours occupés à délimiter les frontières... mais les Français ont établi le fort Le Bœuf, les Anglais ont commencé un fort sur l'Ohio, ils ont été contraints de capituler devant les forces très supérieures de Contrecoeur et ont dû se retirer.

Nous avons là un programme bien précis: s'emparer à tout prix de l'Ohio et dénier aux Anglais tout droit de s'établir dans cette région. Les ordres sont clairs, mais il arrivera au moins une fois qu'un officier de Contrecoeur ne saisira pas très bien toute la portée des revendications; lorsque Coulon de Villiers fera signer à Washington le traité de capitulation du fort Nécessité, en juillet 1754, il exigera par l'article 6 que les Anglais donnent "paroles dhonneur de ne plus travailler a aucun etablissement dans Ce lieu ici, ni en deça La hauteur des terres pendant une année a compter de ce jour"<sup>53</sup>. Grave méprise que cette défense limitée à un an seulement et Duquesne ne manquera pas d'écrire à Contrecoeur que cet article "est contradictoire à la Sommation que vous avés faite qu'il Sembleroit que les Anglois ont Le même droit de possession que Nous dans la Belle riviere: Vous ne manquérés pas d'insinuer sans cesse à vos Capitaines le tort qu'ils ont de vouloir s'emparer de nos terres où nous avons des Établissements depuis près d'un Siecle, et que je désapprouve très fort La faute qui a été faite dans L'article six"<sup>54</sup>. Cette défense limitée à un an seulement se trouvait malheureusement inscrite dans un texte officiel: ce serait bien embarrassant le jour où il faudrait citer ce texte; le *Précis des faits* contourna la difficulté le plus facilement du monde: ayant à produire comme preuve la capitulation du fort Nécessité, le *Précis* laisse de côté les mots qui ne font pas l'affaire et, mémoire officiel de la France, il reproduit parmi ses pièces justificatives un document tronqué<sup>55</sup>. En toute cette affaire, les torts ne sont pas seulement du côté des Anglais.

\* \* \*

53. Capitulation du fort Nécessité, *Papiers Contrecoeur*, 204.

54. Duquesne à Contrecoeur, 25 juillet 1754, *Ibid.*, 223s.

55. *Précis*, 155: les mots *pendant une année a compter de ce jour* ont été omis.



*Les Français connaissaient-ils les limites précises de ce qu'ils appelaient leur territoire incontestable ?*

Les Français se disent incontestablement les propriétaires de l'Ohio: connaissent-ils les limites précises du territoire qu'ils revendiquent? Voilà une question qu'il faut se poser avant d'étudier le détail de l'affaire Jumonville. Encore ici, les *Papiers Contrecoeur* s'avèrent d'une grande utilité. Le gouverneur Duquesne, chargé par le roi de s'emparer de l'Ohio, ne savait guère jusqu'où s'étendait ce territoire; le 10 juillet 1753, il avait écrit à Marin: "Comme je n'ay rien trouvé dans Le Secretariat qui pût m'Instruire sur Les limites de la Belle riviere et qu'il y a des Commissaires respectifs qui y travaillent; Informés vous du Sr. de Joncaire où il croit qu'elles aboutissent et pour Lors vous chasseriés Et pilleriés tous les Anglois qui Sont Sur notre terrain et S'il S'en trouvoit qui fussent Sur la Liziere, vous leur feriés Signifier que S'ils viennent traiter chez Nous on Les arrêtera Et pillera Leurs marchandises. Je me rappelle qu'on m'a dit qu'il y avoit une Chaîne de Montagne du côté du Sud de la Belle Riviere qui a toujours été regardée comme les bornes de notre Terrain, Voyés avec Mr. de Joncaire Si ce qu'on m'a dit est conforme à ce que cet Officier Sçait<sup>56</sup>." Duquesne reconnaît donc qu'on a nommé des Commissaires pour préciser les frontières, mais en attendant leurs conclusions il veut se fier au sieur de Joncaire et c'est sur les déclarations d'un simple particulier qu'on se basera pour piller les traiteurs anglais. Duquesne a entendu parler d'une chaîne de montagnes "qui a toujours été regardée comme les bornes de notre Terrain": sur une carte de petites dimensions, une chaîne de montagnes peut marquer très nettement une frontière, mais comment se reconnaître sur le terrain lorsque cette chaîne de montagnes est, en réalité, constituée de plusieurs montagnes très élevées et entrecoupées de plateaux? C'est là que toute revendication précise devient arbitraire aussi longtemps que des arpenteurs, en mission officielle, n'ont pas fixé les points de repère.

Un peu plus tard, toujours sans l'autorisation des Commissaires, le gouverneur Duquesne fixe la limite des revendications à une

56. Duquesne à Marin, 10 juillet 1753, Archives du Séminaire de Québec, *Papiers Contrecoeur*, V, liasse B: 62.

dizaine ou une douzaine de lieues de la rivière; en effet, au sujet d'un établissement que les Anglais ont commencé à l'embouchure de la Monongahéla, il écrit à Contrecoeur: "Je serois aussi opiniatre à Le renverser que je me formaliserois peu de ceux qu'ils pourroient construire dans L'éloignement de la Belle Riviere, Il ne Seroit pas facile quant à present de pouvoir concilier des objets Si éloignés de mon projet et je ne chercheray sûrement pas noise à des gens qui Seroient éloignés de 10. à 12 Lieues du rivage"<sup>57</sup>. Tout cela est bien vague: dans l'intervalle compris entre 30 et 36 milles, il y a de la place à la dispute. Nous sommes en avril 1754. Le 9 mai, dans ses instructions à Péan, il précise jusqu'où les Anglais ne peuvent pas venir s'établir: "En cas qu'il trouvât dans Son chemin des établissemens Anglais tout au plus éloignés de Six Lieues du rivage, Il les Sommeroit de Se retirer, donneroit Le pillage aux Sauvages, et détruiroit ces memes établissemens"<sup>58</sup>. Donc point de fort anglais à dix-huit milles de l'Ohio, mais il y a toujours les traiteurs! On ne les endurera pas en deça de 30 à 36 milles de l'Ohio et comme il importe de les chasser à une plus grande distance encoie, et cela sans se compromettre, on aura recours aux sauvages affidés: "Quant aux Traiteurs qui Sont au delà de dix à douze lieues des bords de la Belle Riviere si vous pouviés Les faire dévaliser par les sauvages en Leur promettant une recompense, Vous leur donneriés en Sus tout le Butin qu'ils trouveroient, mais à condition qu'ils ne casseront point de tête"<sup>59</sup>. La lettre est du 22 mai. Le 20 juin, sans connaître encore l'affaire Jumonville, Duquesne reporte plus loin les limites du territoire revendiqué: "Vous observerés, écrit-il encore à Contrecoeur, que tout ce qui est distant de votre fort de vingt à trente Lieues dans Les terres ne doit pas être exposé à violence, mais Lorsque L'occasion Se présentera, Il faut qu'on dise aux Anglois que S'ils ne déguerpissent pas on les prendra chez Eux et on brulera Leurs maisons; en faisant cette annonce, Ordonnés qu'il ne leur Soit fait aucun dommage et vous verrés qu'elle produira un fort bon effet puisqu'elle concilie Les egards qu'on Se doit en tems de paix avec

57. Duquesne à Contrecoeur, 15 avril 1754, *Papiers Contrecoeur*, 115.

58. *Suite des Instructions données au Sr. Péan en date du 26 juin 1753* (ces nouvelles instructions sont du 9 mai 1754), *Papiers Contrecoeur*, 121.

59. Duquesne à Contrecoeur, 22 mai 1754, *ibid.*, 128.

les avantages qu'on peut en retirer"<sup>60</sup>. Donc, ce qui est distant du fort Duquesne "de vingt à trente Lieues" ne doit pas subir de violence, mais on fera en sorte, par des menaces, d'éloigner davantage les Anglais. On voit ainsi que d'un mois à l'autre les frontières sont reportées de plus en plus loin : en avril, Duquesne n'en veut pas aux Anglais s'ils se tiennent à 30 ou 36 milles de l'Ohio; en mai, il veut qu'on fasse poursuivre par les sauvages les traiteurs qui sont au delà de ces 30 ou 36 milles; en juin, la limite minima est de 60 à 90 milles. Limite extrêmement vague: dans cet intervalle imprécis de 60 à 90 milles, il peut survenir bien des incidents. En tout cas, nous avons là les frontières extrêmes de juin 1754. Celles d'avant l'affaire Jumonville ne se rendaient pas aussi loin; lorsque Contre-cœur envoie Jumonville le 23 mai, il n'a pas reçu évidemment la lettre que Duquesne lui a écrite de Montréal le 22 mai; ses dernières instructions spécifient 10 à 12 lieues. C'eût été déjà suffisant pour indigner les Anglais, qui, eux aussi, se croyaient les maîtres incontestés de l'Ohio et que les Français, par la menace des armes, avaient chassés de l'embouchure de la Monongahéla. Or Washington va rencontrer Jumonville à l'intérieur des terres plus loin encore que ces 10 à 12 lieues: en effet, l'endroit fatal est situé à 42 milles du fort Duquesne (à vol d'oiseau) et Jumonville n'a pu y parvenir qu'après un voyage d'environ 60 milles<sup>61</sup>. Compte tenu seulement des revendications de Duquesne, on constate tout de suite que l'affaire Jumonville se déroule au delà de la frontière maxima, en un lieu que Duquesne ne réclamait pas encore en mai 1754. Certes, Washington ignorait toutes ces variations de frontières purement arbitraires; quand il rencontre Jumonville, il sait, pour avoir fait le voyage, qu'on est encore séparé du fort Duquesne par une marche de 60 milles et pourtant il peut lire dans la sommation: "Il m'est déjà revenû par la Voye des sauvages que vous veniés armé et a forces ouvertes sur les terres Du Roy mon maître"<sup>62</sup>. Si l'abbé Robitaille s'était donné la peine d'examiner les lettres de Duquesne, de voir ce que valaient de part et d'autre toutes ces revendications et sur-

60. Le même au même, 20 juin 1754, *ibid.*, 189.

61. Jumonville remonta la Monongahéla jusqu'à l'embouchure du Red Stone Creek et il gagna ensuite directement à travers les terres.

62. *Papiers Contre-cœur*, 130.

tout d'apprécier les distances, il n'aurait peut-être pas poussé ce cri indigné: "Y aura-t-il une seule intelligence libre pour soutenir après Washington que cette sommation présentée par Jumonville est insolente ?"<sup>63</sup>

\* \* \*

*Quel était l'objet de la mission de Jumonville ?*

Au point où nous en sommes, nous pouvons maintenant nous demander quel était l'objet de la mission de Jumonville. Le 23 mai 1754, Contrecoeur remet à l'enseigne Joseph Coulon de Villiers, âgé de 36 ans, une sommation qu'il devra présenter au commandant des troupes anglaises s'il en trouve "sur les terres Du Domaine Du Roy"; Contrecoeur se déclare, dans le texte de la sommation, étonné d'apprendre que ce commandant anglais s'avance "armé et a forces ouvertes sur les terres Du Roy mon maitre, sans toutes fois pouvoir le croire, mais ne devant rien négliger pour en être informé au juste, je détache Mr. De Jumonville pour le voir par lui même, et en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part Du Roy"<sup>64</sup>. Jumonville devra donc s'assurer si les Anglais sont "sur les terres Du Roy" et, s'il les y trouve, leur présenter une sommation: mission irréprochable, bien qu'assez difficile puisqu'on ne sait pas jusqu'où s'étendent ces "terres Du Roy". Cependant, ici, l'étude du texte de la sommation ne suffit pas, il faut examiner les instructions que Contrecoeur remet à Jumonville; on n'a pas retrouvé l'original de ces instructions, mais nous pouvons au moins nous baser sur la copie qu'en donne le *Précis des faits*. En vertu de ces instructions, Jumonville doit d'abord vérifier la présence des Anglais "sur les terres du Domaine du Roi"; s'il les y trouve, "lui ordonnons, écrit Contrecoeur, que dans ce cas il ait à nous dépêcher, avant de faire sa sommation, deux bonnes jambes, pour nous informer de ce qu'il aura

63. Robitaille, *Washington et Jumonville*, 27n. L'italique est de Robitaille. Washington avait écrit à Dinwiddie: "The summons is so insolent, and savors so much of gasconade, that if two men only had come to deliver it openly, it would have been too great an indulgence to send them back" (*Writings*, éd. Sparks, II: 34).

64. "Sommation que fera Mr. De Jumonville", *Papiers Contrecoeur*, 130. A la fin du texte on a: "fait au Camp Du fort Duquesne le 23e May 1754", et, au verso, de la main de Contrecoeur: "cegonde sommation au sanglois si mr de jumonville les trouve dan sa découverte du 23 may 1754" (*ibid.*, 131).

appris, du jour où il compte faire la sommation"<sup>65</sup>. A l'objet initial de la mission (celui de sommer les Anglais) vient donc s'ajouter un autre objet : avant de présenter la sommation, Jumonville enverra "deux bonnes jambes" pour transmettre ce qu'il aura vu et annoncer le jour où il avertira les Anglais de s'en aller. Si Jumonville est un parlementaire, pourquoi tous ces procédés ? Pourquoi Contrecoeur veut-il savoir, avant qu'on présente la sommation, ce que Jumonville aura vu ? Pourquoi veut-il, avant la sommation, être prévenu du jour où se fera cette sommation ? S'il veut, comme il le semble bien, dépêcher des forces contre les Anglais aussitôt après la sommation, il abuse de la qualité de parlementaire dont il a revêtu Jumonville ; s'il veut simplement être mis au courant de ce qui se passe, on ne voit pas pourquoi il exige que Jumonville envoie "deux bonnes jambes" avant de faire sa sommation.

Tout cela nous étonne, mais nous devons nous rappeler que Washington, remplissant une mission de parlementaire, l'automne précédent, avait agi de la même manière : en route pour le fort Le Bœuf où il doit sommer les Français de se retirer, il s'arrête en chemin pour tenir conseil avec des sauvages<sup>66</sup> et, une fois rendu au fort, il en note soigneusement les dispositions et le système de défense<sup>67</sup>. Les méthodes sont les mêmes de part et d'autre : les parlementaires n'ont pas qu'une seule mission bien définie, ils remplissent de plein gré ou on leur demande de remplir des fonctions qui ne conviennent pas totalement à des parlementaires. C'est là un problème dont l'abbé Robitaille n'a pas dit un seul mot, il n'a même pas daigné parler de ces instructions à Jumonville. Disons cependant, à la décharge de Jumonville, que Washington n'a découvert qu'après l'affaire que le parlementaire français avait, de fait, une double mission ; ce n'est donc pas par les instructions de Contrecoeur que nous essaierons de comprendre la conduite précipitée de Washington, mais plutôt par la manière dont Jumonville s'est comporté au cours de son ambassade.

\* \* \*

65. *Précis des faits*, 104.

66. *The Diaries of Georges Washington, 1748—1799* (éd. Fitzpatrick, Houghton Mifflin Company, 1925, 4 vol.), 47-51.

67. *Ibid.*, 59.

*Comment Jumonville s'est-il comporté depuis son départ du fort Duquesne jusqu'à sa prise de contact avec Washington ?*

Le parlementaire Jumonville se met donc en route. Le *Précis des faits*, qui s'attache à démontrer qu'en cette affaire les Français n'ont agi que de la manière la plus ouverte, écrit de Jumonville: "Ce député partit avec une escorte de trente hommes; & dès le lendemain matin il se trouva environné d'une troupe d'Anglois & de Sauvages"<sup>68</sup>. Nous avons là une autre fausseté: Jumonville quitte le fort Duquesne le 23 mai<sup>69</sup> et c'est seulement le 28 qu'il se trouve en présence des Anglais. Qu'a-t-il fait du 23 au 28 ? Ses ordres étaient précis: "Il suivra la rivière Mal-engueulée, en pirogues jusqu'au Hangard, après quoi il marchera jusqu'à ce qu'il ait trouvé le chemin qui va communiquer à celui que les Anglois ont fait construire"<sup>70</sup>. Le Hangard se trouvait à l'embouchure de Red Stone Creek, soit à une quarantaine de milles du fort Duquesne en tenant compte des sinuosités de la Monongahéla; du Hangard au lieu où on trouve Jumonville le 28, il y a une vingtaine de milles. Normalement, il suffisait de deux jours au plus pour accomplir ce voyage. Qu'est-ce donc qui a pu retarder Jumonville ? Dans la partie de ses instructions, Contreccœur avait écrit: "S'il rencontre des Sauvages, il leur dira qu'il se promène pour voir ce qui se passe sur les terres du Roi, & prendre connaissance des différens chemins, & leur fera amitié"<sup>71</sup>: Jumonville aurait-il été retardé par les Sauvages ? Car on sait que ces "amitiés" prenaient toujours beaucoup de temps et Jumonville avait ordre de ne pas éveiller les soupçons des sauvages. Une chose est certaine, c'est que Jumonville arrive sur le lieu du drame le 26 au soir ou à peu près, l'officier Drouillon qui accompagnait Jumonville l'affirme: "Nous avons passé une journée à l'endroit où nous fûmes attaqués"<sup>72</sup>. Pourquoi cet arrêt prolongé ? Drouillon explique

---

68. *Précis des faits*, 21.

69. La sommation et les instructions sont signées du 23 mai; Jumonville a ordre de partir *incessamment*; Contreccœur parle de la "découverte du 23 may" (*Papiers Contreccœur*, 131; *Précis des faits*, 104s.)

70. *Précis des faits*, 104.

71. *Ibid.*, 105.

72. Drouillon à Dinwiddie, cité par Leduc, *Washington and "The Murder of Jumonville"*, 100.

que le groupe n'était pas à plus de sept milles du camp anglais, mais "nous étions si loin de le savoir que nous n'avions que les rapports les plus incertains sur la présence des Anglais dans ces régions"<sup>73</sup>. Mais comment expliquer que Jumonville qui a 36 ans et, par conséquent, une certaine expérience de la guerre, à qui Contrecoeur avait recommandé "de se tenir sur ses gardes contre toute surprise, tant de la part des Anglois que des Sauvages"<sup>74</sup>, comment expliquer qu'il ait campé toute une journée au même endroit sans envoyer devant lui des éclaireurs (il a tout de même sous ses ordres plus de trente hommes) et, s'il a envoyé des éclaireurs, comment expliquer que ces éclaireurs n'aient pas soupçonné la présence prochaine des Anglais, quand Washington, depuis le début du mois de mai, était tenu au courant des va-et-vient des Français dans la vallée de la Monongahéla<sup>75</sup>? Ou bien Jumonville se montre d'une imprudence inexplicable ou bien il consacre une partie de son temps à exécuter une mission qui ne convient pas essentiellement à un parlementaire.

De son côté, Washington avait toutes les raisons de se montrer soupçonneux. Il se souvenait très bien du voyage qu'il avait fait au fort Le Bœuf, cinq mois plus tôt, pour y présenter une sommation: accompagné d'un guide, d'un interprète, de quatre traiteurs et de quelques sauvages, il avait été très bien reçu, et l'abbé Robitaille le note avec soin<sup>76</sup>, mais il était survenu des incidents. Au cours d'un dîner, les officiers français, excités par le vin, auraient affirmé leur volonté bien arrêtée de prendre possession de l'Ohio, coûte que coûte<sup>77</sup>; de plus, une fois la mission remplie, les Français auraient tout fait pour empêcher les sauvages de retourner avec le parlementaire<sup>78</sup>; enfin, lors du retour, Washington et Gist, ayant décidé de couper au plus court et de rentrer en Virginie sans escorte, rencontrèrent le 27 décembre un parti d'Indiens, dévoués aux Français, et ces Indiens

---

73. *Loc. cit.*

74. *Précis des faits*, 104.

75. Voir là-dessus la version française du *Journal* de Washington que reproduisent le *Précis des faits* (109ss) et les *Papiers Contrecoeur* (133ss).

76. Robitaille, *Washington et Jumonville*, 21.

77. Washington, *Diaries*, II: 55.

78. *Ibid.*, II: 57, 61s.

tirèrent sur eux<sup>79</sup>; Washington, et Gist sortirent indemnes de l'affaire, mais, en mai 1754, tous ces souvenirs sont trop récents pour que Washington les ait oubliés: il a appris à se mettre en garde contre les intrigues et contre les surprises.

Washington était poussé à la défiance par des raisons plus graves encore. A mesure qu'il s'avancait vers la Monongahéla, les sauvages lui apportaient des nouvelles alarmantes sur l'activité militaire des Français<sup>80</sup>. Le 20 avril, il apprend<sup>81</sup> que trois jours plus tôt les Français se sont emparés du fort que les Anglais avaient commencé au confluent de la Monongahéla et de l'Ohio, fort que Washington avait pour mission de secourir; le 7 mai, on lui annonce que des Français ont pris possession de l'embouchure de Red Stone Creek, mais le lendemain la nouvelle est niée par des traiteurs qui en viennent<sup>82</sup>; le 10, il apprend qu'un parti de Français sous les ordres de Laforce s'est rendu au poste du capitaine Christopher Gist "sous le Spécieux prétexte de courir après des Déserteurs"<sup>83</sup>: il détache alors le capitaine Stephen avec vingt-cinq hommes pour surveiller Laforce et examiner les lieux<sup>84</sup>; le 16, deux traiteurs rapportent qu'on voit souvent des partis de Français du côté de chez Gist<sup>85</sup>. Mais les nouvelles vont devenir plus alarmantes encore. En effet, le 24 mai, soit le lendemain du départ de Jumonville, Washington reçoit une lettre de Thaninhiisson (appelé aussi le Demi-Roi): faisant allusion à une armée française qui s'en va rencontrer Washington,

79. *Ibid.*, II: 64.

80. Sur l'historique du *Journal* de Washington, voir ce qu'en dit Fernand Grenier, *Papiers Contrecoeur*, 133, n. 1. L'original que le *Précis des faits* affirme posséder, n'a jamais été retrouvé, de sorte qu'on ne sait pas jusqu'à quel point les traductions qu'on en a faites en France et au Canada sont fidèles. On remarque, en tout cas, que le *Précis des faits* omet des passages qui se trouvent dans la copie des *Papiers Contrecoeur* et qu'il reproduit des paragraphes qui ne s'y trouvent pas. Par ailleurs, un bon nombre de faits mentionnés dans ces versions françaises sont confirmés par des lettres que Washington a adressées à Dinwiddie et que les Français de 1754 ne pouvaient pas connaître.

81. *Papiers Contrecoeur*, 136; *Précis des faits*, 111; Washington à Dinwiddie, 25 avril 1754, *Writings* (éd. Sparks), II: 6.

82. *Papiers Contrecoeur*, 145 (cette partie du *Journal* n'est pas dans le *Précis des faits*).

83. *Ibid.*, 146 (même remarque).

84. *Ibid.*, 146s.; *Précis des faits*, 118.

85. *Papiers Contrecoeur*, 148; *Précis des faits*, 119.



Thaninhiisson déclare que les Français "se proposent de frapper les premiers Anglais qu'ils verront" et qu'ils sont en marche depuis deux jours<sup>86</sup>; le même jour, dans l'après-midi, un traiteur affirme qu'il a vu deux Français la nuit précédente et qu'il y a "un fort détachement en marche" et Washington décide alors de se retrancher<sup>87</sup>. Le 27 mai, Gist annonce que, la veille, un parti de cinquante hommes, sous les ordres de Laforce, se sont rendus chez lui et auraient tout brisé si les deux sauvages qu'il y avait laissés comme gardiens ne les en avaient empêchés<sup>88</sup>; Gist ajoute qu'il a vu leurs pistes à cinq milles du camp de Washington<sup>89</sup>: ce dernier détache 75 hommes pour les poursuivre<sup>90</sup>. Or voici que, dans la soirée du 27, Thaninhiisson fait dire à Washington qu'on a "le long du chemin aperçu les pistes de deux hommes qui descendoient dans un fond obscur, qu'il s'imaginait que tout le parti y étoit caché"; craignant "que ce ne fût un stratagème des François pour attaquer" son camp, Washington prend avec lui 40 hommes, marche toute la nuit "à travers une grosse pluie, une nuit aussi noire que gaudron" et "le 28, au soleil levant à peu près, écrit-il, nous arrivâmes au camp des Sauvages, où, après avoir tenu conseil avec le demi-Roi, nous conclumes de frapper ensemble"<sup>91</sup>. Avant de se porter à l'attaque, Washington envoie deux éclaireurs "pour voir où ils étoient, & en quelle posture, & pour reconnoître le terrain des environs"<sup>92</sup>; les éclaireurs découvrirent les Français "à un demi-mille du chemin, dans un endroit très obscur entouré de rochers"<sup>93</sup>.

86. *Papiers Contrecoeur*, 152s.; *Précis des faits*, 123; Washington à Dinwiddie, *Writings* (Sparks), II: 24s. (lettre du 27 mai 1754).

87. *Précis des faits*, 124; Washington à Dinwiddie (même lettre), *Writings* (Sparks), II: 25.

88. *Papiers Contrecoeur*, 155; *Précis des faits*, 125.

89. Washington à Dinwiddie, 27 mai 1754, *Writings* (Sparks), II: 25.

90. *Loc. cit.*; *Papiers Contrecoeur*, 155; *Précis des faits*, 125.

91. *Papiers Contrecoeur*, 155s.; *Précis des faits*, 125s.; les détails sont à peu près les mêmes dans la lettre de Washington à Dinwiddie, 29 mai, *Writings* (Sparks), II: 32.

92. *Papiers Contrecoeur*, 156; *Précis des faits*, 126; Washington à Dinwiddie lettre citée.

93. Washington à Dinwiddie, lettre citée. Monceau, qui faisait partie du groupe de Jumonville, dira "qu'ils étoient cabanés dans un fond d'une grande pluye, où ils couchèrent" (*Précis des faits*, 107).

Pour apprécier la conduite de Washington, il faut retenir tous ces incidents qui se sont déroulés depuis la mi-avril, époque où les Français se sont emparés du fort que Trent avait commencé, et surtout depuis la mi-mai: des partis de Français vont et viennent dans la vallée de la Monongahéla; le parti qu'on lui annonce, le 24, comme devant frapper les premiers Anglais qu'il rencontrera, est à n'en pas douter le parti de Jumonville; Washington est évidemment mal renseigné sur la mission que doit remplir ce parti, mais n'empêche que le comportement mystérieux de ce parti inspire à Washington des craintes bien légitimes: ce Laforce qui se rend chez Gist, le 26 mai, et menace de tout y briser, il est tout de même du groupe de Jumonville!<sup>94</sup> Washington fait chercher partout ce détachement qui est en marche, on n'en trouve d'abord que les pistes, puis, après avoir bien cherché, on s'aperçoit que le détachement est réfugié à un demi-mille du chemin, dans un endroit très obscur. Si on peut reprocher à Washington de s'être fié trop aveuglément aux rapports de ses éclaireurs et des Sauvages sur le caractère agressif du détachement de Jumonville, il faut reconnaître en même temps que Jumonville ne pouvait s'y prendre mieux pour confirmer Washington dans ses soupçons. Donc, Washington, convaincu que ce parti de Français veut le surprendre, décide de prévenir les coups et prend l'offensive.

\* \* \*

*Que s'est-il exactement produit en ce matin  
du 28 mai 1754?*

Nous sommes donc au matin du 28 mai, sur les sept ou huit heures: là-dessus les témoignages français et anglais concordent<sup>95</sup>; puisque nous sommes à la fin de mai, il y a au moins trois heures que le soleil est levé, l'abbé Robitaille aurait dû y songer avant de s'écrier: "attaquer en pleine nuit, l'honnête Jumonville... fusiller

94. *Papiers Contrecoeur*, 157.

95. Selon Monceau, "sur les sept heures" (*Précis des faits*, 107); Drouillon écrit: "à environ sept ou huit heures du matin" (Lettre à Dinwiddie, citée par Leduc, *op. cit.*, 99); Stephen dit "to Breakfast" (Leduc, *op. cit.*, 184); Washington rejoint le camp des sauvages "au soleil levant à peu près", il tient conseil avec le Demi-Roi, il envoie des éclaireurs et ensuite il attaque; ce qui reporte bien l'action vers les sept ou huit heures (*Papiers Contrecoeur*, 156).

à bout portant, en pleine nuit, sans avis, des gens qui sont au lit"<sup>96</sup>. Il n'y a aucun doute: il fait grand jour. Que s'est-il passé?

Pour le savoir, nous ne ferons pas appel aux historiens, mais aux témoignages directs. Ces témoignages ne sont pas nombreux. Le premier, dans l'ordre chronologique, est celui de Monceau, ce Canadien qui accompagnait Jumonville et qui réussit à s'échapper avant la mort de son chef. C'est d'après son témoignage que Contrecoeur écrit à Duquesne: "Le matin, sur les sept heures, ils se virent cernés par des Anglois d'un côté & des Sauvages de l'autre. Ils reçurent deux décharges de l'Anglois, & non des Sauvages. M. de Jumonville leur fit dire par un interprète, de finir, qu'il avoit à leur parler. Ils cessèrent. M. de Jumonville leur fit lire la sommation que je leur faisois faire de se retirer, dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Pendant qu'on la lisoit, le nommé Monceau vit tous nos François qui approchoient contre M. de Jumonville, de façon qu'ils se trouvèrent en peloton au milieu des Anglois & Sauvages. Pendant ce temps, Monceau se retira à quartier, & partit à travers des bois"<sup>97</sup>. Selon Monceau, Jumonville aurait donc *fait* lire la sommation et, pendant la lecture, les Français se seraient rapprochés de leur chef: Monceau n'en a pas vu davantage.

Or, pendant que Contrecoeur écrivait sa lettre, il reçut de La Chauvignerie, commandant de Chingué, village de Chaouanons<sup>98</sup>, un message qui lui apprenait "que nous avons perdu sûrement huit hommes, dont M. de Jumonville en est un"; toujours selon ce message, "les Sauvages qui étoient présens au coup, disent que M. de Jumonville a été tué pendant qu'il écoutoit lire la sommation; qu'il a reçu un coup de fusil dans la tête, ensuite de quoi ils frappèrent à détruire en entier tout notre monde. Les Sauvages qui étoient présens se jetèrent au devant & arrêtèrent les Anglois, sans quoi tous nos gens étoient défaits."<sup>99</sup> Nous n'avons pas l'original de la lettre de Contrecoeur à Duquesne; le *Précis des faits*, dont il faut

96. Robitaille, *Washington et Jumonville*, 25, 32. Bien des historiens ont répété cette erreur.

97. Contrecoeur à Duquesne, 2 juin 1754, *Précis des faits*, 107.

98. *Papiers Contrecoeur*, 100, n. 1; 100, 227. Ce village était situé sur l'Ohio, à dix-sept milles du confluent de l'Ohio et de la Monongahéla; il se trouvait en aval du fort Duquesne, mais, à cause d'un détour de l'Ohio, il se trouvait de fait au nord ouest du fort Duquesne (*Washington, Diaries*, I: 45, n. 1).

99. Contrecoeur à Duquesne, lettre citée, 107s.

continuellement se méfier quand il édite des textes, est le seul à nous livrer la matière de cette lettre. Nous n'avons pas non plus l'original de la lettre de La Chauvignerie à Contrecoeur; en quels termes La Chauvignerie s'est-il exprimé? Donnait-il plus de précisions? Nous l'ignorons. Que vaut, en tout cas, ce second témoignage, celui des sauvages? Mais d'abord qui sont ces sauvages "qui étoient présens au coup" et qui auraient empêché les Anglais de tuer tout le reste du parti de Jumonville? Les ordres remis à Contrecoeur, le 23 mai, ne mentionnent aucun sauvage comme faisant partie du groupe; Contrecoeur enjoint seulement à Jumonville, s'il en rencontre, de leur *faire amitié*<sup>1</sup>. Les seuls sauvages dont l'activité nous soit connue, sont ceux qui avec le Demi-Roi ont tenu Washington au courant des allées et venues de Jumonville et l'ont aidé à découvrir la retraite des Français; quant aux sauvages dont parle La Chauvignerie, ils sont absolument les seuls à raconter qu'ils se sont jetés entre les Français et les Anglais: aucun autre témoignage, ni français ni anglais, ne parle de cette intervention des sauvages, intervention qui eût d'ailleurs été la plus surprenante du monde. Ces sauvages sont à Chiningué, à dix-sept milles au delà du fort Duquesne; comme la lettre de La Chauvignerie arrive au fort Duquesne peu après le retour de Monceau, il est fort possible qu'ils soient partis du lieu de l'incident peu après Monceau, qu'ils l'aient rejoint pour faire ensuite route ensemble et qu'ils aient accepté de répandre la version de Monceau sur la lecture de la sommation. Lorsque ces sauvages se vantent d'avoir sauvé la vie des Français (tout en étant les seuls à l'affirmer), ils veulent simplement s'attirer les bonnes grâces des Français; et on a d'autant plus le droit de mettre en doute leur sincérité que, vers le même temps, un chef indien qui avait assisté Washington lors de l'affaire, quittait Chiningué avec des scalps français pour visiter les tribus du lac Erié et les exciter à la guerre contre les Français et qu'avant de partir ce chef ordonne aux sauvages de Chiningué d'aller rejoindre les forces anglaises à Red Stone Creek<sup>2</sup>. Le témoignage apporté par

---

1. *Précis des faits*, 104s.

2. Washington à Dinwiddie, 10 juin 1754, *Writings* (Sparks), II: 44; le départ du chef datait déjà de cinq jours. Dans sa lettre, Washington parle de Logstown, mais on a identifié ce Logstown avec le Chiningué de La Chauvignerie (car il y eut au moins un autre Chiningué sur l'Ohio).

les sauvages est un témoignage anonyme et beaucoup trop sujet à caution pour que nous puissions en tenir compte: nous avons le droit de le laisser entièrement de côté.

Un autre témoignage nous est apporté: c'est celui de l'officier Drouillon, fait prisonnier lors de l'attaque. Il écrivit au gouverneur Dinwiddie une lettre pour faire valoir son titre de parlementaire, lettre dans laquelle évidemment il épuise tous les arguments qui peuvent être en sa faveur<sup>3</sup>. Que dit-il sur l'événement du 28 mai au matin? "M. Washington aurait pu<sup>4</sup> remarquer, lorsqu'il nous a attaqués sur le sept ou huit heures du matin, que ni nous ni nos hommes n'avons eu recours à nos armes: il aurait pu entendre notre interprète, qui l'invitait à notre cabane, pour que nous puissions conférer ensemble, au lieu de saisir cette occasion pour faire feu sur nous"<sup>5</sup>. Drouillon, qui veut prouver qu'il accompagnait un parlementaire, ne dit pas un mot de la lecture de la sommation, ni d'un commencement de lecture: l'interprète aurait simplement convoqué Washington à des pourparlers. Qui a raison, lui ou Monceau? et quand Washington nie qu'on lui ait crié de ne pas tirer<sup>6</sup>, qui a raison? De plus, Drouillon affirme que les Français ne se sont pas servis de leurs armes: Washington va répondre que les Français "ont couru à leurs armes et ont fait feu vivement"<sup>7</sup>. Qui dit la vérité, Drouillon ou Washington? Il semble bien ici que ce soit Washington, puisque les Anglais ont eu un homme tué et deux ou trois blessés (dont le lieutenant Waggener), comme l'écrit Washington le lendemain de l'affaire<sup>8</sup>.

Du côté français, il y a encore d'autres témoignages, mais d'un caractère tellement vague qu'ils ne peuvent être d'aucune utilité. Deux hommes de Jumonville, Jean-Baptiste Berger et

3. Texte reproduit par Leduc, *op. cit.*, 97-100.

4. Dans le texte, on a "might have"; ce qui peut donner "aurait dû" ou "aurait pu"; nous préférons "aurait pu" parce que le véritable et ancien sens de "might" est associé à l'idée de pouvoir.

5. Texte reproduit par Leduc, *op. cit.*, 99.

6. Washington à Dinwiddie, sans date, *Writings* (Sparks), II: 39.

7. *Loc. cit.*

8. Washington au colonel Joshua Fry, 29 mai 1754, *ibid.*, 26; Washington à Dinwiddie, même jour, *ibid.*, 35.

Joachim Parent, faits prisonniers lors de l'affaire, signent une déclaration en 1755 pour confirmer *toutes* les circonstances de l'*assassinat* de Jumonville, mais sans qu'on puisse savoir quelles sont ces circonstances<sup>9</sup>. Deuxièmement, dans une lettre de J.-B. Boucher, curé de Laprairie, à John Neilson, il est fait mention de deux témoins, "l'un oculaire, l'un auriculaire", qui rejettent la thèse traditionnelle des Français. Boucher écrit: "Le parti de découvreurs que conduisoit Mr. Jumonville fut rencontré dans un vallon par un détachement d'Anglois et de sauvages, commandé, dit-on, par Washington. Les Anglois firent une décharge qui renversa Mr. Jumonville, qui ne faisoit point alors sûrement le discours que lui prête Mr. Thomas. Je tiens ce récit d'un Mr. à quelques pas duquel tomba Mr. Jumonville. La même chose m'avoit déjà été auparavant rapportée par un autre Mr. à qui l'avoit racontée, avec les mêmes circonstances, une personne qui avoit été de cette même découverte, mais qui est décédée depuis plusieurs années. Ces deux témoins, l'un oculaire, l'un auriculaire, sont deux personnes respectables et instruites. Mr. Jumonville avoit, il est vrai, la commission d'entrer en pour-parler avec les Anglois, mais il étoit aussi muni de celle de les attaquer, s'il étoit le plus fort."<sup>10</sup> Témoins inconnus qui ne témoignent pas eux-mêmes: leurs témoignages ne sauraient servir tout au plus qu'à prouver que les Français n'étaient pas d'accord. Enfin, nous avons le témoignage des Français qui ont abandonné le camp de Contrecoeur pour celui de Washington; le 10 juin, il en arrive neuf<sup>11</sup> pour se joindre aux Anglais: "Ces déserteurs, écrit Washington, corroborent ce qu'ont dit les autres et ce que nous soupçonnions. Le parti de Laforce a été envoyé en espionnage et devait montrer cette sommation s'il était découvert ou écrasé par un parti supérieur de notre camp. Ils disent qu'il fallait blâmer le commandant pour avoir envoyé un parti aussi faible"<sup>12</sup>. Les déserteurs français déclarent donc que Jumonville est un espion et que son

9. *Papiers Contrecoeur*, 204, n. 4.

10. Le révérend J.-B. Boucher, de Laprairie, à John Neilson, le 10 mai 1806, dans APC, *Collection Neilson, Lettres publiques*; voir le sommaire dans RAC, 1913, 105s.

11. Washington à Dinwiddie, 10 juin 1754, *Writings* (Sparks), II: 45.

12. *Ibid.*, 47s. Au lieu de Laforce, il faut lire ici Jumonville qui était le chef de ce parti.

titre de parlementaire n'est qu'un leurre, mais comme ces déserteurs sont des témoins anonymes qui ont intérêt à se faire admettre chez les Anglais, nous ne pouvons qu'enregistrer leurs témoignages sans en rien déduire.

Du côté des Anglais, comment raconte-t-on l'événement ? Dans une lettre à Dinwiddie, Washington dit simplement : "De concert avec le Demi-Roi et Monacawacha, je pris les mesures pour les attaquer de tous côtés, ce que nous avons fait en conséquence, et, après un engagement d'environ quinze minutes, nous en avons tué dix, blessé un et pris vingt et un prisonniers. Parmi les tués, il y avait M. de Jumonville, leur commandant." Et il s'applique ensuite à démontrer, grâce aux papiers de Jumonville, que ces Français sont des éclaireurs et non des parlementaires; lorsqu'ils ont prétendu, écrit-il, qu'ils venaient en ambassade, "ils ont été réfutés sur tous les points, et, par des circonstances trop claires pour être niées, on les a fait presque rougir de leurs affirmations"<sup>13</sup>. Puis revenant sur un détail de l'affaire, il ajoute : "J'ai entendu dire depuis qu'ils sont partis, qu'ils allaient déclarer qu'ils nous avaient crié de ne pas tirer; mais je sais que cela est faux, car j'ai été le premier à les approcher et le premier qu'ils ont vu, et immédiatement ils ont couru à leurs armes et ont fait feu vivement jusqu'à ce qu'on les eût défaits"<sup>14</sup>. Nous retrouvons les mêmes détails dans la partie du *Journal* de Washington, reproduite par le *Précis des faits*: "Nous nous étions avancés assez près d'eux selon notre système, lorsqu'ils nous découvrirent; alors je donnai ordre à ma troupe de faire feu, le mien fut soutenu par celui de M. Wager, & ma troupe & la sienne reçurent tout celui des François pendant la plus grande partie de l'action, qui ne dura qu'un quart d'heure avant que l'ennemi fût en déroute... Ils prétendent qu'ils nous appelèrent aussi-tôt que nous fumes découverts; c'est une absolue fausseté, car j'étois alors à la tête de la marche en allant à eux, & je puis affirmer qu'aussi-tôt qu'ils nous virent, ils coururent à leurs armes sans apeler; ce que j'aurois dû entendre s'ils l'avoient fait"<sup>15</sup>. Dans le témoignage de Washington, comme dans celui de Drouillon, il n'est pas question

---

13. Washington à Dinwiddie, sans date, *Writings* (Sparks), II: 39.

14. *Loc. cit.*

15. *Précis des faits*, 126, 129.

d'une lecture de sommation; le débat porte sur deux autres détails: les Français ont-ils eu recours à leurs armes? les Français ont-ils convoqué les Anglais à une conférence? A la première, on peut répondre que les Français se sont servis de leurs armes puisqu'il y a eu, du côté des Anglais, un mort et des blessés; mais, que les Français se soient servis ou non de leurs armes, ce détail est moins important que le second: l'invitation à une conférence. Drouillon affirme que cette invitation a été faite, Washington le nie. Comment un historien d'aujourd'hui pourrait-il choisir entre l'une et l'autre de ces réponses, puisque ni les Français ni les Anglais n'ont fait d'enquête officielle sur cette affaire?

Il reste encore quelques témoignages. Adam Stephen, l'un des officiers de Washington et présent à l'attaque du 28 mai, nous a laissé un témoignage dont une partie est conforme à ce que l'on sait déjà par Washington, mais dont l'autre a de quoi décourager tout historien. Le 18 septembre 1754, pour prouver que les Français avaient été les premiers à faire feu, la *Pennsylvania Gazette* publiait la déclaration suivante de Stephen: "Au lever du jour, nous mîmes nos armes dans le meilleur ordre possible (car il pleuvait sans répit) et nous atteignîmes les Français à l'heure du déjeuner. Une vive action s'ensuivit; leurs armes et leurs munitions étaient sèches, puisqu'elles se trouvaient abritées par les cabanes d'écorce où ils avaient dormi; nous ne pouvions pas nous fier aux nôtres et c'est pourquoi, retenant notre feu, nous avançâmes aussi près que possible, baïonnettes au canon et nous reçûmes leur feu. Ils avaient, avec beaucoup d'esprit, choisi une place pour camper dans le but ou bien de se cacher ou bien de se défendre, mais nos baïonnettes nous donnèrent l'avantage sur eux; Jumonville et onze hommes furent tués sur place."<sup>16</sup> Voilà donc maintenant que l'attaque se serait faite à la baïonnette: c'est un participant de l'action qui l'affirme, et cela seulement trois mois après l'affaire! Comme tous les autres témoignages s'accordent sur l'usage du fusil, d'un côté ou de l'autre, nous sommes obligés de refuser ce témoignage; il peut servir tout au plus à rappeler jusqu'à quel point on a pu se contredire à l'occasion de l'affaire Jumonville.

---

16. Le récit de Stephen est reproduit en appendice dans l'ouvrage de Leduc, 183-185.



Il y a aussi les déserteurs anglais qui sont venus se réfugier dans le camp français; comme les déserteurs français dont nous avons parlé plus haut, ils ont intérêt à faire preuve de bonne volonté pour se faire accepter par l'ennemi. Le 30 juin, arrive au fort Duquesne un déserteur anglais, "Denis Kaninguen"; il déclare que "Mr de Jumonville a été tué par un détachement anglais qui l'a surpris, que cet officier s'étant avancé pour communiquer ses ordres au commandant anglais, malgré la décharge de mousqueterie que ce dernier avait fait faire sur lui, il en avait entendu la lecture et s'était retiré à son monde à qui il avait ordonné de tirer sur les Français, que Mr de Jumonville avait été blessé et était tombé, que Thaninhison, Sauvage, était venu à lui et avait dit tu n'es pas encore mort, mon père, et l'avait frappé de plusieurs coups de hache dont il l'avait tué"<sup>17</sup>. Nous ne pouvons pas savoir si cet Anglais était présent à l'affaire, il parle tout comme s'il s'y était trouvé. En tout cas, nous constatons que ce déserteur anglais récite fidèlement la version française, tout comme les déserteurs français répètent devant Washington la version anglaise. Témoins dont il est impossible de vérifier la présence à l'affaire du 28 mai, témoins intéressés à se faire admettre par l'ennemi, on ne peut tenir compte de leurs dépositions.

Que nous reste-t-il donc de tous ces témoignages? Nous éliminons les sauvages, parce qu'ils sont anonymes et jouent nettement double jeu; nous éliminons l'officier Stephen à cause de sa version vraiment trop discordante; nous éliminons les témoins Jean-Baptiste Berger et Joachim Parent parce que nous n'avons aucun détail de leur témoignage, comme aussi les témoins anonymes dont nous parle Boucher; nous éliminons enfin les déserteurs français et anglais parce qu'ils sont évidemment trop intéressés à répéter la version d'un ennemi chez lequel ils sont allés se réfugier. Il nous reste trois témoins: Monceau, Drouillon et Washington, c'est-à-dire deux membres de l'expédition de Jumonville et le chef du parti anglais.

Si Monceau et Drouillon, séparés complètement l'un de l'autre, donnaient exactement la même version, leur témoignage serait de nature à faire pencher de leur côté la balance de la vérité. Or les

---

17. Journal de de Léry, RAPQ (1927—1928), 372s. Le 19 juin, de Léry avait déjà entendu raconter ce que rapporte ici le déserteur concernant l'intervention de Thaninhison (*ibid.*, 366s.)

témoignages de Monceau et de Drouillon ne concordent pas: Monceau assure que Jumonville a fait cesser le feu et que l'on a fait commencer la lecture de la sommation; Drouillon, qui veut faire valoir auprès du gouverneur Dinwiddie son titre de parlementaire, dit seulement que l'interprète, au moment de l'attaque, a appelé Washington à une conférence. Le témoignage de l'officier Drouillon est certainement le plus influent, car ce Monceau, simple membre de l'expédition, n'a peut-être pas bien vu à cause de son départ précipité; peut-être même était-il ces "deux bonnes jambes" que Jumonville, sur les instructions de Contrecoeur, devait dépêcher au fort Duquesne et qui savait trop bien sa leçon d'avance? Cependant, la version de Drouillon, qui nous paraît la version française la plus vraisemblable, est entièrement contredite par Washington: si l'on tient compte de la rapidité avec laquelle se déroule cette escarmouche du 28 mai (quinze minutes au plus) et de l'énerverment qu'elle a nécessairement produit chez les Anglais comme chez les Français, la version de Washington nous paraît tout aussi vraisemblable que celle de Drouillon. Les Français feront plus tard une enquête officielle très sérieuse sur l'espionnage de l'otage Stobo, mais pourquoi n'ont-ils pas fait aussi une enquête officielle sur l'affaire Jumonville? Cette enquête eût rendu probablement un grand service à l'histoire, mais cette enquête n'a pas eu lieu et nous n'avons plus les éléments nécessaires pour trancher la question. Déjà en 1845, Garneau avait donné là-dessus la conclusion vraiment sage: "Il est probable qu'il y a du vrai dans les deux versions, mais que l'attaque fut si soudaine qu'on ne put rien démêler. Washington n'avancait, pour ainsi dire, qu'en tremblant d'être lui-même surpris, et il voulait prévenir tout péril, fût-ce au risque de combattre des fantômes"<sup>18</sup>.

\* \* \*

*Quel usage la politique française a-t-elle fait  
de cette affaire?*

Les Français de 1754 n'ont pas pris le temps de faire d'enquête sérieuse, ils ont tout de suite crié à l'assassinat. C'est en se basant

---

18. Garneau, *Histoire du Canada* (Québec, Aubin, 1845). On peut constater ainsi jusqu'à quel point le livre de l'abbé Robitaille a pu faire rétrograder l'histoire.

sur le témoignage partiel de Monceau, complété par des rapports de sauvages, que Contrecoeur écrit aussitôt à Duquesne: "Je crois, Monsieur, que vous serez surpris de la façon indigne dont les Anglois en agissent; c'est ce qui ne s'est jamais vû, parmi même toutes les Nations les moins policées, que de frapper sur des Ambassadeurs en les assassinant"<sup>19</sup>. Et Duquesne de répondre, sans chercher davantage: "Je ne m'attendois pas, Monsieur, à un changement aussi Subit que celui dont vous m'informés par votre Lettre du deux du courant, et que les Anglois ayent poussé leur cruauté jusques à L'assassin d'un Officier chargé de mes ordres; Ouy ce meurtre est unique et ne peut Se laver què par une effusion de Sang, Si l'Anglois ne Se presse pas de m'envoyer les meurtriers pour preuve de Son désaveu, démarche qu'il devoit faire Sur le Lieu où L'Assassinât a été commis, en attendant qu'il vous donne satisfaction, faites faire main basse Sur tout ce que l'on trouvera de cette Nation. J'ai Suspendu de faire chanter La Guerre par tout parce que le coup est Si noir que je leur fais la grace de croire qu'ils le mettront Sur le compte des Traiteurs de la Belle Riviere, mais S'il est vray qu'ils marchent à force ouverte comme on vous l'assure, La Rupture est décidée et vous n'oubliérés rien pour repousser La force par la force."<sup>20</sup> Duquesne prend donc tout de suite position, et d'une façon très tranchée: il ose parler d'un "Officier chargé de mes ordres", alors que ces ordres étaient bien ceux de Contrecoeur et que Contrecoeur lui transmet seulement copie de la sommation et non des instructions équivoques<sup>21</sup>; Duquesne accepte immédiatement la version de l'assassinat, alors que la mort de Jumonville n'a été décrite, à ce moment, que par les sauvages; il déclare que cet assassinat ne peut se laver que dans le sang si on ne livre les meurtriers. Mais Contrecoeur n'avait pas attendu la réponse du gouverneur: dans le temps que le gouverneur rédige sa lettre<sup>22</sup>, Contrecoeur prend sur lui d'organiser une expédition punitive contre les Anglais; elle

19. Contrecoeur à Duquesne, 2 juin 1754, *Précis des faits*, 106-109.

20. Duquesne à Contrecoeur, 24 juin 1754, *Papiers Contrecoeur*, 192.

21. Dans sa lettre à Duquesne (lettre citée à la note 17), Contrecoeur écrit qu'il joint la copie de la sommation, mais il ne parle nulle part des instructions.

22. La lettre de Duquesne est du 24 juin; or le 26 juin l'expédition de Le Mercier est prête (*Papiers Contrecoeur*, 196).

devait partir le 27 juin sous les ordres du chevalier Le Mercier. Or voici que, la veille, arrive au fort Duquesne Louis Coulon de Villiers, frère de Jumonville et c'est lui qu'on met à la tête du détachement; Villiers prend donc la direction des affaires, il se rend à 65 milles de marche du fort Duquesne, là où les Anglais ont édifié à la hâte le fort Nécessité, il fait le siège du fort et fait signer aux Anglais une capitulation<sup>23</sup>. Le 25 juillet, le gouverneur Duquesne manifeste sa joie à la nouvelle de la prise du fort: "Rien de plus à Souhait que la jolie affaire qui vient de Se passer au haut de la riviere mal engueulée, puisqu'elle concilie la Bravoure, La prudence et l'humanité, C'est Selon moy le plus beau coup qui Se soit fait en Canada... Tout S'est passé Selon mes désirs, la leçon est bonne et je m'attends qu'elle Sera incrustée dans La memoire des Anglois et des Sauvages"<sup>24</sup>.

Cependant, Duquesne qui avait excité Contrecoeur à une expédition punitive (expédition d'ailleurs entreprise avant que l'on connût la réponse de Duquesne) et qui se réjouissait du résultat obtenu au fort Nécessité, n'avait pas encore reçu la réponse de la Cour sur l'affaire Jumonville. Cette réponse, datée du 19 août, ne lui parvint que le 22 octobre<sup>25</sup>, elle ne fut pas du tout celle qu'il attendait: le Ministre de la Marine lui fit savoir que le roi ne croyait pas que cette affaire aurait les suites qu'envisageait Duquesne et qu'en attendant une explication avec la Cour d'Angleterre, il fallait s'en tenir à la défensive<sup>26</sup>; comme l'écrit Duquesne à Contrecoeur, le Ministre "me marque Beaucoup de Surprise de la conduite des gouverneurs anglois tandis que le Roy dangleterre et de france vivent dans la plus parfaite union et qu'en attendant la reponse du courrier Qu'on a Envoyé à Londres de me tenir Sur la deffensive et de ne point donner occasion a des Justes plaintes de la part des anglois. En consequence Je vous ordonne de vous conformer aux intentions du Roy, mais de veiller de très prés aux coups de Surprise Et à

23. Voir le *Journal* de Villiers dans *Papiers Contrecoeur*, 196-202.

24. Duquesne à Contrecoeur, 25 juillet 1754, *Papiers Contrecoeur*, 221s.

25. Duquesne à Machaut, 28 octobre 1754, *Documents Relating to the Colonial History of the State of New York* (Edited by E.B. O'Callaghan, Albany, 1858), X:264.

26. Lettre du 19 août 1754, résumée dans RAC, 1905, I, 6e partie, 193; voir aussi *Papiers Contrecoeur*, 266 et n. 1.

ce qu'ils ne s'établissent pas de manière à vous Jalouser. Je vous Recommande de Signifier à vos Sauvages que Je ne veux pas qu'ils levent des chevelures à moins que vous ne Soyés forcé de leur faire chanter la guerre ce que vous ne devés faire qu'à la d.<sup>ere</sup> extremité vû les ordres tous Récens que Je viens de Recevoir"<sup>27</sup>. Quand on compare cette lettre de Duquesne à celle qu'il écrivait à Contrecoeur le 24 juin et à celle du 25 juillet, on s'aperçoit que le gouverneur Duquesne avait vraiment trop escompté l'approbation de la Cour.

Mais le mal était déjà fait: les Anglais qui avaient cru, en toute légitimité, prévenir une surprise le 28 mai et qui, à cause même de cette affaire, avaient été attaqués au fort Nécessité, souhaitaient bien pouvoir reprendre leur revanche et en même temps chasser ceux qu'ils considéraient comme des usurpateurs. Dès l'automne de 1754, l'Angleterre confie au général Braddock le soin de "revendiquer nos justes droits & nos possessions dans ces continens"<sup>28</sup> et des instructions secrètes indiquent à Braddock comme premier objectif de chasser les Français de l'Ohio et de s'y installer solidement<sup>29</sup>. Les Commissaires ne se sont pas encore prononcés sur les frontières, mais, depuis 1753, les Français et les Anglais sont comme pris dans un engrenage: Contrecoeur avait envahi l'Ohio au printemps de 1754 avec une armée de près de mille hommes, Braddock en fait autant au printemps de 1755. Le 9 juillet, il se heurte à Liénard de Beaujeu sur les bords de la Monongahéla: l'armée de Braddock est défaite et lui-même y périt; au début de septembre, comme les Anglais se portent vers le lac Saint-Sacrement, Dieskau marche contre eux: à son tour, son armée est défaite; Dieskau, blessé, est fait prisonnier. L'Angleterre et la France sont toujours en paix...

Lorsqu'au printemps de 1756, l'Angleterre et la France se déclarent la guerre, ce n'est plus là qu'une simple formalité. On vit alors les deux pays rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de la situation; l'Angleterre et la France firent circuler dans les Cours d'Europe des mémoires et des éditions de textes. On eut ainsi en 1756 le *Précis des faits* qui est une collection de documents en partie

27. Duquesne à Contrecoeur, 30 octobre 1754, *Papiers Contrecoeur*, 266.

28. Instructions reproduites dans le *Précis des faits*, 160-168.

29. Voir *Pennsylvania Archives, Second Series*, VI: 211-213 et le *Précis des faits*, 168-174.

saisis sur Washington et sur Braddock: l'affaire Jumonville reprend de nouveau la vedette et l'on s'évertue à en accabler l'Angleterre. Pour parvenir à ses fins, le *Précis des faits*, mémoire officiel de la France, n'a pas toujours soin de vérifier les faits qu'il raconte, il ne cite des documents que la partie qui est à l'avantage des Français et il va même jusqu'à tronquer le texte. Nous avons vu qu'il situe l'affaire Jumonville le lendemain du départ de cet officier<sup>30</sup>, quand on sait que Jumonville parti le 23 n'a été surpris que le 28; quand le *Précis* a fini de raconter le détail de l'affaire, il cite le témoignage du seul Français qui se soit échappé, sans toutefois préciser que ce Français est parti avant d'avoir tout vu<sup>31</sup>. Il dit ailleurs que les Français au fort Nécessité "ne voulurent point faire de prisonniers parce qu'ils ne se regardoient point comme en guerre"<sup>32</sup>, première explication que donne aussi le *Journal* de Villiers, mais le *Précis* a bien soin d'omettre une deuxième explication, donnée par Villiers, qui est probablement la vraie et que nous citons ici en italique: "n'étant pas naturel en tems de Paix de faire des prisonniers qui dans un tems de Guerre nous auroient été nuisibles, puisqu'ils Eussent consômé nos vivres"<sup>33</sup>. Le *Précis* laisse encore de côté le passage qui explique pourquoi Villiers s'est décidé à proposer aux Anglais une capitulation<sup>34</sup>; il laisse encore de côté le passage où Villiers affirme que les Anglais l'attendaient depuis plusieurs jours dans leur fort<sup>35</sup>, car il faut éviter que les Français ne figurent ici comme agresseurs. Enfin, lorsqu'il reproduit le traité de capitulation que les Anglais ont signé au fort Nécessité, le *Précis* tronque le texte plus gravement

---

30. *Précis des faits*, 21.

31. *Ibid.*, 21s.

32. *Ibid.*, 24.

33. Comparer le texte du journal que reproduit le *Précis des faits*, 151, avec le texte des *Papiers Contrecoeur*, 201. D'une façon générale, le *Précis* laisse de côté des mots, des parties de phrases et même des paragraphes chaque fois qu'ils peuvent desservir la France. Fernand Grenier, l'éditeur des *Papiers Contrecoeur*, a noté soigneusement toutes ces omissions; voir pp. 196-202; il a fait le même travail pour le journal de Washington (133-181).

34. Comme l'écrit Villiers, les sauvages voulaient l'abandonner le lendemain matin, il était rumeur que les Anglais se portaient au secours du fort et Villiers allait sous peu manquer de munitions (*Papiers Contrecoeur*, 200).

35. *Papiers Contrecoeur*, 201.

encore: l'original porte bien que les Anglais s'engagent à ne plus faire d'établissement "dans Ce lieu ici, ni en deça La hauteur des terres pendant une année a compter de ce jour"<sup>36</sup>, ce qui était reconnaître aux Anglais le droit d'en faire en d'autres temps<sup>37</sup>; par conséquent, le *Précis des faits* supprime pendant une année a compter de ce jour<sup>38</sup>. On s'étonne ensuite que ce même *Précis des faits* ose accuser Washington de manquer de sincérité<sup>39</sup>. Devant l'histoire, le *Précis des faits* sert très mal la cause de la France.

C'est donc à partir de 1756 qu'en haut lieu on se met à exploiter l'affaire Jumonville. Cela est si vrai que Mgr de Pontbriand, dans un mandement de 1755 dans lequel il énumère les attaques des Anglais, ne nomme même pas l'affaire Jumonville; il dit seulement: "déjà nos voisins nous ont enlevé un poste considérable. Ils se préparent du côté d'en haut, pour attaquer tout à la fois nos forts avancés, contre la foi d'un traité confirmé par des ôtages. Ils retiennent des prisonniers faits par surprise et contre les lois de la guerre"<sup>40</sup>. L'évêque ne parle que de prisonniers, il ne dit pas un mot de l'accident arrivé à Jumonville, accident qui ne date que d'un an. Or voici qu'en 1756 il revient sur le sujet et cette fois il écrit: "Vous vous souvenez que, lorsque nous enlevâmes si glorieusement le fort La Nécessité, on nous donna des ôtages, on promit de rendre les prisonniers faits dans l'action où Monsieur de Jumonville fut tué contre le droit des gens et par une espèce d'assassinat"<sup>41</sup>. Ce rappel tardif n'est pas fait au hasard: la guerre est déclarée, la France travaille maintenant à répandre sa version officielle de l'affaire.

Pour donner encore plus d'ampleur à l'affaire, pour la populariser ou pour l'immortaliser, les poètes s'emparèrent du sujet. Le premier à chanter l'*assassinat* de Jumonville est un pamphlétaire,

36. *Ibid.*, 204.

37. Duquesne à Contrecoeur, 25 juillet 1754, *ibid.*, 223.

38. *Précis des faits*, 155.

39. *Ibid.*, 123, 125, 126, 130, 139.

40. *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec* (publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, 1888), II: 103s. (mandement du 12 juillet 1755).

41. *Ibid.*, 106 (mandement du 15 février 1756).

François-Antoine Chevrier, qui en 1758 publie dans ses *Poèmes sur des sujets pris de l'histoire de notre tems*, un poème comi-héroïque en quatre chants, intitulé *L'Acadiade; ou, prouesses angloises en Acadie, Canada &c.*<sup>42</sup>. C'est une violente satire contre la conduite de l'Angleterre et en même temps un sottisier historique de première valeur: l'auteur écrit *Crevecœur* au lieu de *Contrecœur*<sup>43</sup>; il nous montre les Anglais construisant le fort Nécessité immédiatement avant l'affaire du 28 mai, c'est là que Jumonville va porter sa sommation et, au moment où il approche du fort, on tire sur lui<sup>44</sup>; le poète confond la campagne de Braddock sur la Monongahéla avec celle de Johnson sur le lac Saint-Sacrement et, au cours de la bataille, Braddock expire aux pieds de Dieskau vainqueur<sup>45</sup>.

Un autre poète essaya sa lyre guerrière sur le même sujet: Antoine-Léonard Thomas publie en 1759 un poème intitulé *Jumonville*<sup>46</sup>. Les premiers mots de son poème sont pour annoncer que le sujet "est l'assassinat de Monsieur de Jumonville, & la vengeance de ce meurtre"<sup>47</sup>. L'auteur nous donne d'abord l'historique de la question: les Anglais commencent un fort sur la Monongahéla, Contrecœur envoie un officier pour les sommer de se retirer, les Anglais font semblant de s'en aller puis achèvent le fort qu'ils nomment Nécessité; Contrecœur délègue de nouveau un émissaire, Jumonville, qui part le 29 mai; Jumonville est encore à une certaine distance du fort lorsqu'il est environné d'Anglais qui font feu sur

---

42. *Poème sur des sujets pris de l'histoire de notre tems. Publiés par Mr. D. Partie anglo-gallicane. A Liege, Aux dépens de la Compagnie, M DCC LVIII. 80p. 16.5cm. Une seconde page-titre est rédigée comme suit: L'Acadiade: ou prouesses angloises en Acadie, Canada &c. Poème comi-héroïque, en quatre chants, par Mr. D. A Cassel, Aux dépens de l'Auteur, M DCC LVIII.*

43. *Ibid.*, 14, 16, 17.

44. *Ibid.*, 22-24.

45. *Ibid.*, 40-60 (voir en particulier la page 59).

46. Nous n'avons pu en consulter qu'une édition postérieure: *Oeuvres diverses de M. Thomas, Ci-devant Professeur en l'Université de Paris au Collège de Beauvais, Nouvelle édition ... A Amsterdam, Chez E. Van Harrevelt, M. DCC. LXVII. VI-[2]-443p. 17cm. En 1759, Thomas n'est pas encore académicien: il ne le devient qu'en 1766.*

47. *Ibid.*, 11.



lui, il demande qu'on l'entende, le feu cesse, il lit sa sommation, les Anglais l'assassinent, seul un Canadien se sauve et va porter la nouvelle<sup>48</sup>. Déjà dans ce bref historique donné par Thomas, les erreurs s'amoncellent et l'on peut dire que dans tout cela il n'y a que la mort de Jumonville qui soit vraie: mais l'auteur n'est pas à bout. Puisqu'il s'agit d'un poème épique, nous dit en somme l'auteur, il n'est pas nécessaire de suivre scrupuleusement l'histoire et c'est pourquoi, à cette histoire qui est déjà absolument méconnaissable, le poète nous avertit qu'il va apporter de "legers changemens": il n'y aura pas de capitulation au fort Nécessité, les Français le prendront d'assaut et, excités par la vengeance, ils feront un grand massacre et les survivants seront chargés de chaînes; tout cela pour que la vengeance n'en paraisse que plus éclatante<sup>49</sup>. Je vous laisse le soin de lire ce poème qui est un chef-d'œuvre de ridicule. Thomas intervenait-il en cette affaire sous l'effet d'une indignation personnelle? Nous en doutons fort; sa poésie nous semble plutôt mise à la solde d'une campagne politique et l'on sait qu'après la publication de son poème, il deviendra secrétaire du ministre Choiseul<sup>50</sup>. Aubert de Gaspé écrivait que si on acceptait la version de Washington, on ne pouvait expliquer "le cri d'indignation qui a retenti dans toute la Nouvelle-France et jusqu'en Europe": "on n'a pourtant jamais reproché aux Français de se lamenter comme des femmes pour la perte de leurs meilleurs généraux, ou pour une défaite même signalée" et l'abbé Robitaille cite Aubert de Gaspé sans douter de rien. Ce cri d'indignation, il a pris du temps à éclater: ce n'est qu'en 1756 que Mgr de Pontbriand parle d'assassinat dans un mandement, le *Précis des faits* est de 1756, le poème de Chevrier est de 1758, le poème de Thomas est de 1759. Et il ne faut pas croire non plus que le cri d'indignation a été unanime. Dans le *Journal* du chevalier de Lévis, nous relevons cette phrase significative:

---

48. *Ibid.*, 12s. Est-il besoin de rappeler encore une fois que le fort Nécessité n'a été construit qu'après l'affaire Jumonville, que cette affaire a eu lieu non en présence d'un fort, mais en forêt; que Jumonville s'est mis en marche le 23 mai; que Monceau s'est sauvé avant la tuerie et non après.

49. *Ibid.*, 14s., 44-47.

50. Thomas, *Oeuvres diverses*, V.

“Notre entreprise sur l’Ohio donna lieu au prétendu assassinat de M. de Jumonville”<sup>51</sup>. Lévis n’arrive au Canada que deux ans après l’affaire, mais juste à l’heure où l’on commence dans la haute politique à exploiter l’événement du 28 mai 1754. Quant à Pouchot, arrivé au Canada en 1755, devenu commandant de Niagara en 1756 et qui rédige ses mémoires une fois rentré en France, il va beaucoup plus loin que Lévis: “L’officier Anglois averti par ses Sauvages affidés de la venue de ce détachement, fut l’attendre dans une espee d’embuscade. Jumonville ne se voyant pas alors le plus fort, chercha à montrer la lettre dont il étoit porteur. Les Anglois qui ne vouloient point se compromettre dans un pour-parler, firent une décharge sur le détachement, tuerent Jumonville & quelques-autres, & emmenerent les autres prisonniers”<sup>52</sup>. Ni Pouchot ni Lévis ne sont des témoins directs, mais leurs témoignages servent au moins à démontrer que sur cette affaire Jumonville les contemporains français eux-mêmes étaient divisés.

\* \* \*

### *Conclusion*

Que faut-il conclure de toute cette étude? D’un côté, nous avons les Français qui revendiquent la vallée de l’Ohio et qui, sans attendre la décision des Commissaires entreprennent l’occupation militaire de cette région contestée et qui, sans connaître exactement les limites du territoire qu’ils revendiquent, repoussent les Anglais le plus loin possible. De l’autre côté, nous avons les Anglais qui se croient eux aussi les propriétaires légitimes de cette région, y pénètrent armés, sont d’abord chassés du fort qu’ils construisent, reviennent pour y faire un nouvel établissement: en route, ils apprennent qu’un parti de Français s’avance contre eux; ils cherchent ce parti aux allures mystérieuses et ils finissent par le découvrir, abrité

---

51. *Journal des campagnes du Chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760* (Montréal, Beauchemin, 1889), 37.

52. *Mémoires sur la dernière guerre de l’Amérique septentrionale... par M. Pouchot* (Yverdon, M. DCC. LXXXI), I: 14. Ces mémoires, publiés seulement en 1781, auraient été écrits vers 1768 (XXV).

dans un ravin obscur à un demi-mille du chemin. Washington, habitué à la guerre de surprises et ayant personnellement toutes les raisons de se défier, tombe sur les Français et tue. Est-il vrai que Jumonville a commencé à lire sa sommation, comme l'affirme Monceau qui n'a assisté qu'à une partie de l'affaire? Est-il vrai, selon Drouillon qui cherche tous les arguments pour prouver sa qualité de parlementaire, que l'interprète a appelé Washington à une conférence? Est-il vrai, selon Washington, qu'on n'a rien fait de tout cela? On ne peut pas laisser de côté le témoignage de Washington simplement parce qu'il se défend et il faut surtout se rappeler que les témoignages de Monceau et de Drouillon ne concordent pas. Il n'y a pas eu d'enquête officielle, mais seulement des accusations officielles: Duquesne, avant de contrôler les témoignages qu'on lui rapporte, crie à l'assassinat et appelle la vengeance; la Cour de France l'invite à la modération, puis, en 1756, lorsque la guerre est déclarée, le *Précis des faits* entreprend d'écraser l'Angleterre surtout avec l'affaire Jumonville: nous avons vu les procédés injustes du *Précis*, son information erronée, son tronquage des textes. Tout comme l'Angleterre, le *Précis* a bien des choses à cacher. Malheureusement, bien des historiens français ont jugé bon de reprendre la version officielle du *Précis des faits* sans rien contrôler: en partant du principe que la vallée de l'Ohio appartenait évidemment et incontestablement à la France, ils sont arrivés, en modifiant les faits de la même façon que le *Précis* à la sentence la plus rigoureuse: Washington a commis un assassinat. Or, si des historiens du dix-huitième siècle, ont pu être au service de Choiseul, si des historiens postérieurs n'ont cru devoir s'attacher qu'aux intérêts français, les historiens d'aujourd'hui, n'ont plus le droit, à cause des progrès de la méthode historique, de se faire les porte-parole d'un parti; indépendants de toute préoccupation politique, ils doivent contrôler soigneusement tous les faits. S'il y a doute, ils doivent s'en tenir au doute: et nous avons vu comme il n'est pas facile, dans l'affaire Jumonville, de rétablir les faits essentiels. L'accusation d'assassinat est une très lourde accusation, un historien n'a pas le droit de la lancer contre qui que ce soit sans des preuves bien établies. Devant la contradiction des témoignages les plus directs, devant toute cette confusion qui entoure le drame de Jumonville, l'historien honnête ne peut prononcer le mot *assassinat* et en cela il imite la con-

duite de plusieurs historiens français contemporains, entre autres celle de l'historien Lavissee qui écrit de Jumonville: "tué dans un combat, et non assassiné, comme on l'a prétendu trop longtemps à tort"<sup>53</sup>.

Marcel TRUDEL,  
*professeur d'Histoire du Canada  
à l'Université Laval.*

Tous droits réservés, Ottawa, 1952.

---

53. *Le XVIIIe siècle, 1715—1788* (Paris, Librairie Colin, 1896), 529, n. 1; tome VII de *l'Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, publiée sous la direction d'Ernest Lavissee et Alfred Rambaud.